



Union interparlementaire

Budget général 2012

Une conjoncture difficile

Introduction

L'Union interparlementaire (UIP), organisation mondiale des Parlements, rassemble les Parlements pour dialoguer, coopérer et agir. Elle promeut la démocratie et aide les parlements du monde entier à s'acquitter de leur mandat. C'est son budget annuel qui lui permet de tendre vers ces objectifs.

Le budget 2012 a été établi sur la base du projet de stratégie 2012-2017. Il prévoit des dépenses de fonctionnement globales de CHF 13,7 millions. Les contributions des Membres, réduites de 8,7 pour cent, seront ramenées à CHF 10,9 millions. Un montant de CHF 1,2 million est attendu en contributions volontaires et subventions d'autres donateurs, le reste des recettes provenant notamment de la contribution du personnel.

Le budget est axé sur les résultats et comporte des indicateurs de réussite. Il indique aux Membres, le plus clairement possible, ce qu'ils sont en droit d'attendre des dépenses qu'ils financent. On y fait aussi état des fonctions occupées par des hommes et des femmes au Secrétariat de l'UIP, dans une optique de comparaison, ainsi que des moyens affectés aux activités portant sur l'égalité des sexes. Les crédits spécialement alloués à l'égalité des sexes ont été maintenus à six pour cent du budget ordinaire et l'ensemble du budget alloué à ces activités a été ramené à CHF 1,1 million, en raison d'une diminution des contributions volontaires.

Enfin, fidèle à son engagement de principe à lutter contre les changements climatiques, l'Union interparlementaire comptabilise ses émissions de gaz à effet de serre, se fixe des objectifs de réduction de ces émissions et prévoit des fonds pour les compenser.

EX/262/6b)-P.1
CL/189/7-P.1



Table des matières

Introduction

| | |
|--------------------------------|---|
| Synthèse du Secrétaire général | 2 |
| Projections à moyen terme | 4 |
| Emissions de carbone | 5 |
| Egalité des sexes | 6 |

Recettes

| | |
|---------------------------|---|
| Contributions des Membres | 7 |
| Contribution du personnel | 7 |
| Autres recettes | 7 |
| Contributions volontaires | 7 |

Dépenses

| | |
|---|----|
| Des démocraties plus fortes | 8 |
| Implication dans la sphère internationale | 19 |
| Coopération parlementaire | 27 |
| Services administratifs | 34 |
| Provisions et subventions | 37 |
| Dépenses d'équipement | 39 |
| Secrétariat | 40 |

| | |
|---------------------------|----|
| Contributions des Membres | 41 |
|---------------------------|----|

Synthèse du Secrétaire général

Le budget 2012 prévoit un programme de travail s'articulant autour de trois orientations stratégiques, telles qu'énoncées dans la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017, à savoir : forger des parlements démocratiques, les impliquer davantage dans la sphère internationale, et renforcer l'UIP en tant que pôle mondial de la coopération parlementaire.

- Le caractère parlementaire de l'UIP en fait une organisation sans équivalent. Au fil des ans, elle a acquis compétences et légitimité dans l'élaboration de normes et lignes directrices à l'intention des parlements. Son appui à l'institution parlementaire se double de programmes de promotion de la participation des femmes à la vie politique et de défense des droits fondamentaux des parlementaires.
- L'UIP a été la première à défendre l'idée d'une implication des parlements dans la sphère internationale. Aujourd'hui, les Etats Membres de l'ONU lui demandent de les aider à mobiliser les parlements autour des accords internationaux et des processus onusiens.
- Enfin, l'UIP est une organisation au service des parlements. Ses activités consistent à aider les parlements à se perfectionner, à nouer des liens avec les institutions internationales et à susciter la coopération, la comparaison des expériences et la diplomatie parlementaire.

Les orientations stratégiques se complètent les unes les autres. Le renforcement des capacités, par exemple, est plus efficace lorsqu'il repose sur la coopération parlementaire et qu'il est mené en coopération avec des institutions internationales. A son tour, la coopération parlementaire, qui se trouve renforcée par le suivi et le renforcement des capacités, ouvre la voie à une contribution utile des parlements à la coopération internationale. Enfin, l'UIP contribue à une coopération parlementaire d'autant plus efficace qu'elle la facilite en renforçant les parlements et en apportant à ces derniers l'aide d'autres organisations internationales.

Le budget global 2012 - à l'instar des récents budgets - est constitué d'un budget ordinaire auquel s'ajoutent des contributions volontaires. Bon nombre de Membres de l'UIP ont demandé une diminution du budget ordinaire pour 2012. Il est en outre probable qu'il y aura moins de contributions volontaires que lors des années précédentes. C'est donc avec moins de ressources financières que précédemment que l'UIP commencera à mettre en œuvre sa stratégie quinquennale. Elle privilégiera donc systématiquement les activités qui lui permettent de se démarquer des autres organisations et qui offrent le meilleur retour sur investissement, à savoir celles où elle travaille en collaboration étroite avec les parlements, leur apporte son concours et peut mettre cette expérience à profit dans ses travaux à l'échelon international.

Plusieurs mesures ont été décidées pour limiter les dépenses imputées sur le budget ordinaire : réduire les déplacements, réinstaller le Bureau de l'Observateur à New York dans des locaux plus modestes, réduire les budgets de certaines réunions spécialisées et renoncer à publier les comptes rendus de l'Assemblée sur support papier. D'autres mesures sont envisagées, comme réduire les effectifs du Secrétariat, recruter du personnel plus novice et réattribuer certaines fonctions au sein du Secrétariat. A titre d'exemple, le travail de mobilisation de fonds sera désormais réparti entre le Secrétaire général et plusieurs fonctionnaires de haut rang. Par ailleurs, la mise en place d'une nouvelle politique de communication et l'évolution dans le domaine des technologies de l'information ouvrent la voie à une UIP plus efficace et plus connue du public, ce qui devrait également contribuer à un meilleur coût-efficacité. Enfin, le niveau élevé du franc suisse permet de couvrir les lignes budgétaires exécutées dans d'autres devises à moindres frais.

Le financement du programme de travail ordinaire de l'UIP sera assuré, comme précédemment, par le budget ordinaire 2012, bien que réduit. Celui-ci permettra d'organiser les assemblées statutaires, les réunions du Conseil directeur, du Comité exécutif (à raison de trois réunions par an) ainsi que des autres organes et comités de l'Organisation. Le budget continuera donc à couvrir les programmes existants de promotion de la démocratie (objectifs stratégiques 1 à 3) et les activités visant à donner une dimension parlementaire à l'ONU (objectif stratégique 4). Il a en outre été défini de manière à renforcer la communication, la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne (objectifs 7 à 9).

Toutefois, la réduction du budget souhaitée par les Membres ne peut se faire sans réduire les activités. Il a donc fallu, entre autres, mettre fin au financement d'un poste essentiel dans le travail de l'UIP sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (objectif stratégique 5) et ramener au strict minimum les crédits affectés à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits (objectif stratégique 6).

Réduire le budget, c'est aussi renoncer à de nouvelles missions. Ainsi, on ne trouvera pas, dans le budget, de propositions d'activités pour accompagner la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra au Brésil, 20 ans après le Sommet "Planète Terre" (1992), ou la XIII^{ème} Conférence de la CNUCED. Il va de soi que l'UIP choisit donc de ne pas apporter de contribution parlementaire aux Nations Unies dans le cadre des travaux auxquels donneront lieu ces deux réunions majeures. Il s'agit là d'un choix politique qu'il appartient aux Membres de faire, après mûre réflexion.

Prévisions par orientation stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

| | Budget approuvé pour 2011 | Budget proposé pour 2012 | | |
|--|---------------------------------|--------------------------|------------------|----------------------|
| | | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
| RECETTES | | | | |
| Contributions des Membres | 11 946 900 | 10 903 900 | | 10 903 900 |
| Fonds de roulement* | 133 800 | 409 800 | | 409 800 |
| Contribution du personnel | 1 372 000 | 1 107 200 | | 1 107 200 |
| Intérêts | 75 000 | 75 000 | | 75 000 |
| Rémunération de services administratifs | 0 | 87 800 | (87 800) | 0 |
| Autres recettes | 10 000 | 10 000 | | 10 000 |
| Contributions volontaires | 4 548 840 | | 1 184 400 | 1 184 400 |
| TOTAL DES RECETTES | 17 952 740 | 12 593 700 | 1 096 600 | 13 690 300 |
| DEPENSES | | | | |
| Des démocraties plus fortes | | | | |
| • Renforcer la démocratie | 3 011 110 | 1 754 800 | 300 000 | 2 054 800 |
| • Faire progresser l'égalité des sexes | 1 681 290 | 752 400 | 335 400 | 1 087 800 |
| • Protéger et promouvoir les droits de l'homme | 2 554 340 | 1 090 700 | 249 700 | 1 340 400 |
| Sous-total | 7 246 740 | 3 597 900 | 885 100 | 4 483 000 |
| Implication dans la sphère internationale | | | | |
| • Dimension parlementaire de l'ONU | 1 356 390 | 935 800 | | 935 800 |
| • Objectifs internationaux de développement | 1 153 370 | 229 500 | 245 300 | 474 800 |
| • Consolidation de la paix | 686 550 | 57 200 | 54 000 | 111 200 |
| Sous-total | 3 196 310 | 1 222 500 | 299 300 | 1 521 800 |
| Coopération parlementaire | | | | |
| • Relations avec les Membres | 2 852 750 | 2 909 000 | | 2 909 000 |
| • Communication | 788 020 | 937 700 | | 937 700 |
| • Gestion et gouvernance | 993 310 | 907 400 | | 907 400 |
| Sous-total | 4 634 080 | 4 754 100 | | 4 754 100 |
| Services administratifs | 2 805 910 | 2 784 900 | | 2 784 900 |
| Autres charges | 303 500 | 234 300 | | 234 300 |
| Suppressions | (100 000) | | (87 800) | (87 800) |
| TOTAL DES DEPENSES | 18 086 540 | 12 593 700 | 1 096 600 | 13 690 300 |

* Le Fonds de roulement incluant les excédents budgétaires est utilisé pour équilibrer les budgets recettes et dépenses.

Projections à moyen terme

Au lendemain de la crise financière de 2008, nombre de pays connaissent de graves difficultés financières, de sorte que leur parlement doit faire face à d'importantes restrictions budgétaires. Parallèlement, le coût des contributions des Membres à l'UIP a augmenté avec l'appréciation du franc suisse, que les investisseurs considèrent comme une valeur refuge en temps de crise. En conséquence, l'UIP a décidé de procéder à une nette diminution de son budget pour 2012, de manière à réduire les contributions des Membres.

Il serait difficile à ce stade de faire une prévision exacte de l'évolution de l'économie mondiale. Aussi faudra-t-il maintenir les contributions des Membres à leur niveau actuel durant plusieurs années. Les seules recettes additionnelles envisageables au titre des contributions des Membres sont celles qui viendront des nouveaux Membres de l'Organisation. D'après les estimations, l'UIP pourrait compter sur une augmentation de CHF 50 000 pour 2013 et 2014. Par contre, on peut s'attendre à ce que les contributions volontaires, qui ont elles aussi diminué, progressent plus rapidement dans les prochaines années, avec l'accroissement des capacités de réalisation de projets de l'Organisation. L'UIP table donc sur une augmentation de 25 pour cent par an des contributions volontaires, par rapport à ses prévisions très modestes pour 2012. Enfin, les recettes provenant des intérêts devraient doubler avec le retour à la normale des taux d'intérêt.

Les ressources supplémentaires seront réparties sur l'ensemble de l'Organisation, pour la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan stratégique 2012-2017.

Prévisions par année pour 2011-2014 (CHF)

| | Budget approuvé pour 2011 | Budget proposé pour 2012 | Budget projeté pour 2013 | Budget projeté pour 2014 |
|---|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| RECETTES | | | | |
| Contributions des Membres | 11 946 900 | 11 313 700 | 11 363 700 | 11 413 700 |
| Contribution du personnel | 1 372 000 | 1 107 200 | 1 140 400 | 1 174 600 |
| Contributions volontaires | 4 548 840 | 1 184 400 | 1 479 100 | 1 790 200 |
| Intérêts et autres recettes | 85 000 | 85 000 | 150 000 | 150 000 |
| TOTAL DES RECETTES | 17 952 740 | 13 690 300 | 14 133 200 | 14 528 500 |
| DEPENSES | | | | |
| Des démocraties plus fortes | 7 246 740 | 4 483 000 | 4 629 900 | 4 761 700 |
| Implication dans la sphère internationale | 3 196 310 | 1 521 800 | 1 571 700 | 1 616 400 |
| Coopération parlementaire | 4 634 080 | 4 754 100 | 4 909 900 | 5 049 600 |
| Services administratifs | 2 805 910 | 2 784 900 | 2 876 200 | 2 958 100 |
| Autres charges | 303 500 | 234 300 | 242 000 | 248 900 |
| Suppressions | (100 000) | (87 800) | (96 500) | (106 200) |
| TOTAL DES DEPENSES | 18 086 540 | 13 690 300 | 14 133 200 | 14 528 500 |

Emissions de carbone

Dans le cadre de son engagement à lutter contre les changements climatiques, l'UIP a choisi l'an 2000 comme année de référence pour mesurer ses émissions de gaz à effet de serre afin, d'une part, de mesurer les progrès et, d'autre part, d'identifier les domaines dans lesquels des mesures s'imposent. L'UIP s'est fixé pour objectif de ramener ses émissions à 90 pour cent de celles de l'année de référence, conformément aux conditions auxquelles la Suisse, pays d'accueil de l'UIP, a souscrit dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Les émissions directes d'équivalent CO₂ de l'UIP s'élevaient à 43 tonnes pour l'année de référence. De 2000 à 2005, ses émissions indirectes ont augmenté de 75 pour cent, pour s'établir à 75 tonnes, en raison du déménagement du Secrétariat dans un bâtiment plus grand. Sur cette période, les émissions indirectes dues aux déplacements officiels, à la consommation de papier et aux déplacements urbains ont diminué de 20 pour cent, passant ainsi de 1 231 tonnes à 985 tonnes par an, suite à la décision de tenir une des deux Assemblées annuelles à Genève. Cependant, depuis 2005, les voyages officiels (hors Assemblées) n'ont cessé d'augmenter, ce qui a eu pour effet d'annuler ces améliorations. La décision de tenir les deux Assemblées de 2012 hors de Genève renforcera encore cette augmentation des émissions.

Budget carbone 2012 par division comparé à 2000 et 2011 (en tonnes d'équivalent CO₂)

| | 2000 effectif | 2011 approuvé | Proposé pour 2012 | | | | % de l'année de référence |
|------------------------------|------------------|------------------|-----------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|---------------------------------|
| | | | Emissions directes | Voyages | Autres émissions indirectes | Total | |
| Programmes | 80 | 346 | - | 270 | 8 | 278 | 248 % |
| -- Contributions volontaires | 192 | 875 | - | 369 | - | 369 | 92 % |
| Relations extérieures | 56 | 473 | - | 129 | 5 | 134 | 139 % |
| Assemblées | 740 | | - | 645 | 6 | 651 | -12 % |
| Cabinet | 117 | 152 | - | 137 | 2 | 139 | 19 % |
| Services administratifs | 89 | 137 | 75 | 2 | 44 | 121 | 36 % |
| Total | 1 274 | 1 983 | 75 | 1 552 | 65 | 1 692 | 33 % |

Le présent budget inclut une provision de CHF 39 700 pour compenser les 1 323 tonnes d'émissions qui résulteront des activités ordinaires de l'Organisation en 2012. Les émissions résultant des activités liées aux projets seront compensées au moyen de contributions volontaires. L'idée de compenser les émissions de gaz à effet de serre en finançant des projets destinés à réduire la production de CO₂ dans d'autres endroits a été adoptée au Sommet de Kyoto, en 1997.

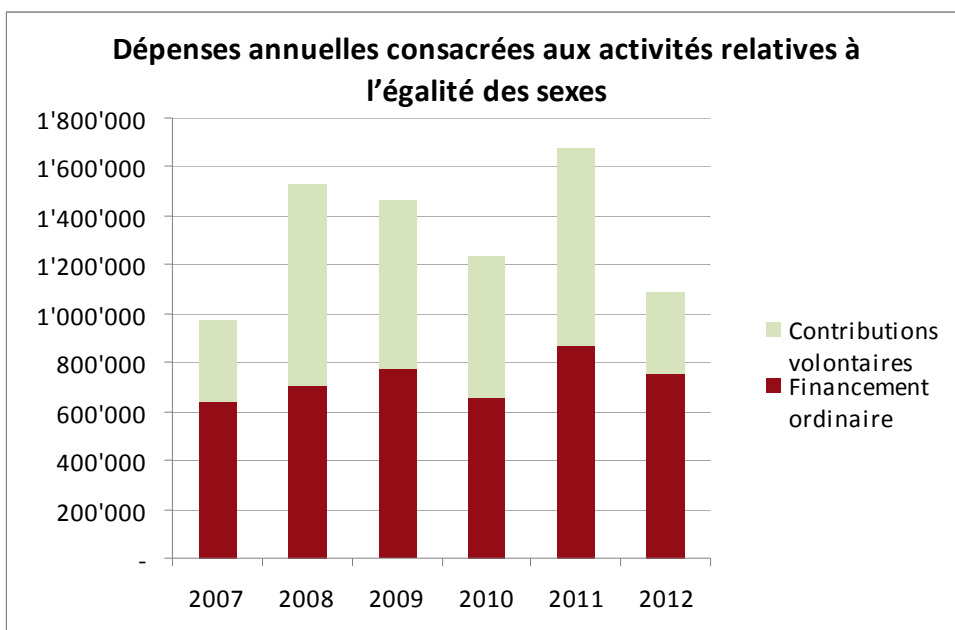
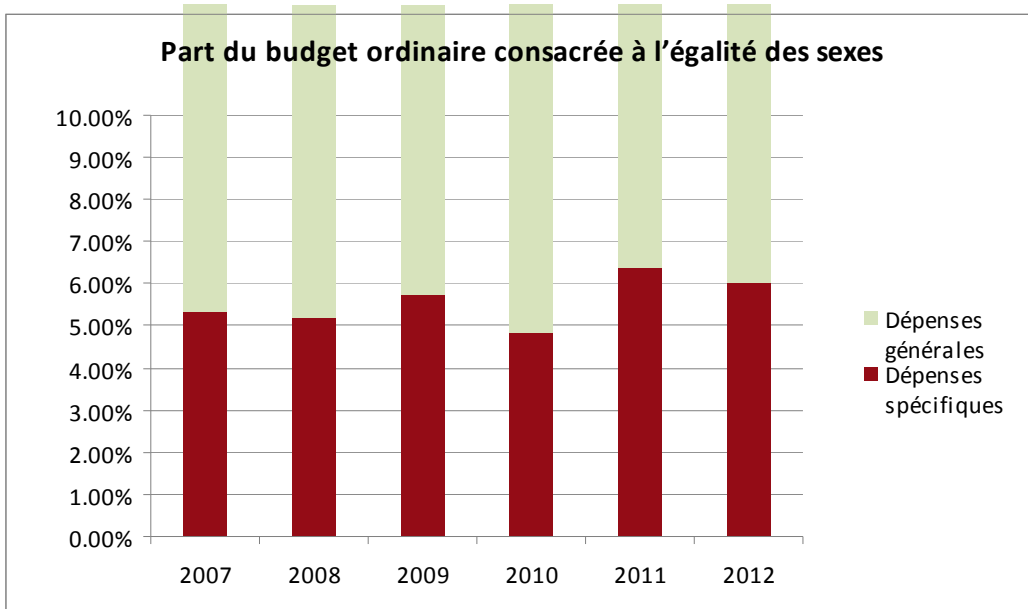
Comme en 2011, il est demandé au Conseil directeur de prélever des fonds sur la réserve prévue pour compenser les émissions de CO₂ pour financer une réunion parlementaire à l'occasion de la COP18 et pour que des représentants de l'UIP participent aux réunions des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Egalité des sexes - Analyse

Durant la dernière décennie, l'UIP a progressivement augmenté ses dépenses dans la programmation d'activités spécialement axées sur l'égalité hommes-femmes, c'est-à-dire sur des travaux visant à encourager et à favoriser la participation des femmes à l'activité politique. Les programmes spécialement consacrés à cette question représentent désormais 6 pour cent des crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation. En termes absolus, les dépenses ont doublé (de CHF 382 000 en 2001, à CHF 752 000 en 2012).

Ces dernières années, les donateurs ont affecté en priorité leurs contributions volontaires aux activités relatives à l'égalité hommes-femmes. Néanmoins, compte tenu des effets persistants de la crise financière de 2008 sur l'ensemble des donateurs, les financements attendus pour 2012 ont été très nettement revus à la baisse et l'UIP table donc sur CHF 335 200.

Les prévisions cumulées au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires pour les activités relatives à l'égalité des sexes s'élèvent à CHF 1,1 million, soit environ 8 pour cent du budget global.



Recettes

Contributions des Membres

La majeure partie des recettes de fonctionnement de l'UIP provient des contributions des Membres. Sur une période de dix ans, ces cotisations ont augmenté en moyenne de 3,1 pour cent par an, suivant en cela l'inflation. Le budget 2012 prévoit une **diminution** de 8,7 pour cent des contributions des Membres, s'élevant à CHF 10 903 900.

En 2006, le Conseil directeur a adopté un nouveau barème de contributions établi à partir de celui de l'ONU, avec une contribution plancher moindre pour les parlements des pays les moins avancés. La mise en place progressive de ce nouveau barème s'achève en 2012.

Contribution du personnel

En tant que fonctionnaires internationaux, les employés de l'UIP reversent à l'Organisation une contribution correspondant à l'impôt sur le revenu. Le taux d'imposition est fixé par la Commission de la fonction publique internationale. Ce système d'imposition interne rapportera CHF 1 162 500 bruts à l'UIP, au profit de tous les Parlements Membres. Néanmoins, afin d'éviter une double imposition, l'UIP est tenue de rembourser la part de leur contribution correspondant à l'impôt national sur le revenu appliqué aux employés résidant en France. En 2012, ces remboursements devraient s'élever à CHF 55 300.

Autres recettes

La facturation de prestations diverses (location de salles, ventes de livres, etc.) devrait permettre d'engranger des recettes annexes à hauteur de CHF 10 000 en 2012. Enfin, le Fonds de roulement rapportera des intérêts s'élevant à CHF 75 000.

Contributions volontaires

Les accords de partenariat pluriannuels (2008-2010) avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Irish Aid et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) sont arrivés à échéance le 30 juin 2011. L'UIP a entamé des négociations pour le renouvellement de ces accords en 2010 et a continué, en parallèle, à encourager d'autres organismes à venir grossir les rangs de ses donateurs. A ce jour, ces négociations ont abouti à la signature d'un nouvel accord avec l'ASDI pour un montant de SEK 15 000 000, pour la période 2011-2014, soit une progression de 50 pour cent par rapport à l'accord précédent. Par ailleurs, un accord qui court jusqu'à fin 2012 avec Irish Aid a permis de s'assurer un financement de EUR 300 000. Enfin, les négociations avec l'ACDI se poursuivent.

| Organisme | Engagement total | Financement annoncé par année (CHF) | | | |
|---------------|------------------|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
| Irish Aid | EUR 300 000 | 120 000 | 230 000 | 0 | 0 |
| ACDI (Canada) | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ASDI (Suède) | SEK 15 000 000 | 320 000 | 630 000 | 630 000 | 320 000 |
| Total | | 440 000 | 860 000 | 630 000 | 320 000 |

L'UIP reçoit en outre près de CHF 200 000 par an du PNUD, de la Commission européenne et d'autres organismes, pour ses activités de renforcement des capacités. Il est probable, par ailleurs, qu'elle pourra reporter un montant de CHF 125 000 des années antérieures. Le budget 2012 prévoit donc un montant total de CHF 1 185 000 au titre des contributions volontaires.

Dépenses

On trouvera dans les pages qui suivent la description détaillée des activités et des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés sous les trois orientations stratégiques associées au Plan 2012-2017.

¹ Augmentation moyenne des contributions des Membres. Le total est lié à l'évolution du nombre de Membres.

| ANNEE | CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT | EVOLUTION PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE ¹ |
|--------------------------------------|-------------------------------------|---|
| 2001 | CHF 9 900 000 | |
| 2002 | CHF 8 910 000 | 4,8 % |
| 2003 | CHF 9 467 600 | 6,3 % |
| 2004 | CHF 9 815 530 | 3,0 % |
| 2005 | CHF 10 156 910 | 3,0 % |
| 2006 | CHF 10 544 590 | 3,0 % |
| 2007 | CHF 11 060 266 | 3,0 % |
| 2008 | CHF 11 507 755 | 4,0 % |
| 2009 | CHF 11 856 735 | 2,5 % |
| 2010 | CHF 12 028 800 | 2,0 % |
| 2011 | CHF 11 946 900 | 0,0 % |
| AUGMENTATION ANNUELLE MOYENNE | | 3,1% |

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 - DE MEILLEURS PARLEMENTS POUR DES DEMOCRATIES PLUS FORTES

Objectif 1.1 – Renforcer la démocratie grâce aux parlements

Renforcer les parlements pour leur permettre de contribuer à la démocratie et de répondre aux aspirations des citoyens.

Questions et défis en 2012

L'UIP, qui commencera à mettre en œuvre sa stratégie 2012-2017, consacrera davantage de ressources à la conception et la promotion de normes et lignes directrices pour de bonnes pratiques parlementaires. Cette stratégie s'accompagnera d'une plus grande intégration des travaux de recherche, du travail normatif et de l'assistance technique par le renforcement du travail en équipe et de la planification au sein du Secrétariat de l'UIP, et par une collaboration étroite avec les Parlements Membres.

La priorité sera donnée aux activités suivantes :

- aider les parlements à s'auto-évaluer à l'aide des outils mis au point par l'UIP à leur intention; concevoir et mettre en place un système d'évaluation des performances des parlements sur une base volontaire;
- renforcer les capacités des parlements à travers services conseils et assistance technique dans le but de renforcer la démocratie par l'intermédiaire des parlements, en mettant l'accent sur les pays au sortir de conflit ou en transition;
- améliorer les prestations d'assistance technique de l'UIP et leurs retombées, conformément à l'évaluation du service d'assistance technique réalisée en 2011;
- intéresser les parlements et les médias au premier *Rapport parlementaire mondial* sur l'état des parlements dans le monde, qui paraîtra en 2012, afin qu'il ait un impact réel;
- faire de l'UIP un pôle de référence pour la diffusion d'informations sur les parlements en améliorant la base de données PARLINE sur les parlements nationaux et en lançant une nouvelle série d'études analytiques succinctes sur des thèmes en rapport avec le travail des parlements;
- mobiliser davantage de parlements autour de la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre, en vue d'approfondir le dialogue entre parlements et citoyens;
- continuer à participer au débat international sur la démocratie; assurer une contribution des parlements aux grands mouvements démocratiques internationaux et encourager le rapprochement entre ces mouvements.

L'UIP développera des partenariats forts et solides pour accéder à l'expertise de ses partenaires, pour faire connaître son travail et élargir et amplifier ses activités. Elle renforcera sa collaboration avec les parlements, qui sont son premier public et sa source d'information. Elle renforcera en outre ses partenariats avec les institutions et organisations travaillant au développement de l'institution parlementaire. Enfin, elle scellera de nouveaux partenariats avec les organisations parlementaires et les universités.

Parité hommes-femmes

L'UIP intégrera la parité hommes-femmes à toutes ses activités visant à renforcer la démocratie à travers les parlements. Le Centre d'information et de documentation recueille des informations sur le nombre de femmes parlementaires et les intègre à sa base de données PARLINE. Ces données servent de base aux activités destinées à promouvoir la participation des femmes à la vie politique. Les projets d'assistance technique font une large place aux activités de sensibilisation, qui ont pour objet de faire comprendre la nature transversale des questions d'égalité des sexes, ainsi qu'aux travaux visant à associer les femmes à la prise de décisions, en particulier dans les pays sortant d'un conflit. Dans ce cadre, il est instamment demandé aux parlements de veiller à ce que des femmes participent pleinement aux activités liées aux projets. Enfin, il y aura parmi les nouveaux instruments spécifiques de gestion des projets, des instruments d'intégration des questions de genre, ainsi que des formations internes sur l'analyse de la parité hommes-femmes.

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|---|---|---|
| Domaine : Information et recherche | | |
| Objectif : Renforcer l'UIP dans sa fonction de centre mondial de ressources documentaires sur l'institution parlementaire et la démocratie | | |
| Actualisation et développement de la base de données PARLINE sur les parlements nationaux | Mise à disposition d'informations exhaustives et fiables sur les parlements, pour les parlements eux-mêmes, mais aussi pour les étudiants et organisations travaillant avec eux | PARLINE : couverture à 95 % pour les modules principaux; réduction de 10 % par an des carences; augmentation de 10 % des consultations Demandes d'information satisfaites : au moins 100 |
| Publication du <i>Rapport parlementaire mondial</i> | Un rapport fiable, novateur et de haut vol sur l'état des parlements dans le monde | Tenue de manifestations dans au moins 10 pays pour la sortie du rapport Couverture médiatique dans au moins 20 pays et un média international |
| Publication de dossiers thématiques sur des sujets précis intéressant les parlements | Mise à la disposition des parlements d'analyses et de conseils pratiques sur le bon fonctionnement de l'institution parlementaire et de la démocratie. | Publication de deux dossiers |
| Publication d'ouvrages de référence sur les parlements | Mise à disposition d'informations exhaustives et fiables sur les parlements, pour les parlements eux-mêmes, mais aussi pour les étudiants et organisations travaillant avec eux | Publication du <i>Répertoire mondial des parlements</i> au 1 ^{er} février Publication du <i>Panorama des élections législatives</i> au 1 ^{er} avril Publication de la <i>Chronique des élections parlementaires</i> au 1 ^{er} juin |
| Acquisition de ressources documentaires | Le Secrétariat de l'UIP sera informé des évolutions pertinentes des parlements et en tiendra compte dans son travail. | Exécution effective du budget prévu pour les ressources documentaires |
| Promotion de l'utilisation des archives de l'UIP | Les chercheurs pourront consulter les comptes rendus des Conférences de l'UIP en ligne. | Objectif pour 2012 : 50 demandes |

| | | |
|--|--|--|
| Domaine : Normes et lignes directrices | | |
| Objectif : Encourager l'adoption et l'application de normes pour parlements démocratiques | | |

| | | |
|---|--|---|
| Promotion des critères pour parlements démocratiques tels qu'énoncés dans les ouvrages <i>Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : guide des bonnes pratiques</i> et <i>Evaluer le Parlement : outils d'auto-évaluation à l'intention des parlements</i> | Utilisation des outils d'auto-évaluation mis au point par l'UIP dans les parlements, à des fins d'amélioration des performances Reconnaissance croissante des critères pour parlements démocratiques établis par l'UIP, dans les parlements et les organisations travaillant avec eux | Objectif pour 2012 : contribuer à une "auto-évaluation" Intégration des "outils d'auto-évaluation" dans le travail d'assistance technique de l'UIP |
| Elaboration et mise en œuvre d'un mécanisme volontaire d'examen des performances des parlements | Accès pour les parlements à un mécanisme volontaire leur permettant d'évaluer leur travail et de se perfectionner | Nombre de parlements participant (objectif : cinq) |
| Organisation d'une réunion UIP-ASGP en octobre 2012 | Echanges de vues et de bonnes pratiques entre parlementaires, secrétaires généraux de parlements et fonctionnaires parlementaires; renforcement du partenariat entre l'UIP et l'ASGP | Nombre de participants (objectif : 150, dont au moins 60 femmes) |

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|--|--|--|
| Domaine : Assistance technique | | |
| Objectif : Renforcer les parlements par des conseils et des programmes d'assistance adaptés à leurs besoins | | |
| Evaluation des besoins de différents parlements et promotion des auto-évaluations en vue d'une assistance et d'une amélioration des performances | Nombre accru de parlements ayant analysé leurs besoins et reçu les recommandations correspondantes en matière de réforme et de développement | Nombre de parlements ayant fait une demande d'assistance Au moins trois évaluations des besoins ou auto-évaluations |
| Appui initial ou urgent à des parlements, au cas par cas | Meilleur fonctionnement des parlements dans les zones prioritaires Signature de nouveaux accords en vue de projets plus vastes une fois achevés les activités spécifiques à court terme | Appui fourni à au moins cinq parlements Signature d'au moins trois accords en vue d'une assistance technique plus durable |
| Participation à la mise en œuvre de projets d'assistance technique au profit de parlements, dans le cadre de partenariats | Renforcement des capacités des parlements à s'acquitter de leurs fonctions législatives, de contrôle et de représentation | Organisation d'au moins dix activités dans le cadre des différents projets |

| | | |
|--|--|--|
| Domaine : Parlements et citoyens | | |
| Objectif : Trouver des moyens permettant aux parlements de se rapprocher des électeurs | | |
| Coordination des célébrations organisées par les parlements à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie | Meilleure compréhension, par le grand public, de ce que sont le Parlement et la démocratie Mise à profit, par les parlements, de la Journée internationale de la démocratie, pour renforcer le dialogue avec les citoyens sur la démocratie | Elaboration des thèmes et supports de campagne pour une utilisation dans les parlements Nombre de parlements informant l'UIP des activités qu'ils organisent à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie (objectif : 50) Classement de la section du site web de l'UIP consacrée à la Journée internationale par les principaux moteurs de recherche (objectif : parmi les 10 premiers) |
| Participations aux activités du Centre mondial pour les TIC au Parlement et d'autres partenaires | Meilleure utilisation des TIC dans les parlements pour communiquer avec les citoyens | Nombre de manifestations organisées en partenariat (objectif pour 2012 : trois) |

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

| | Budget ordinaire | Autres sources | Budget global |
|---------------|------------------|----------------|------------------|
| 2010 effectif | 1 963 371 | 475 792 | 2 439 163 |
| 2011 approuvé | 1 947 510 | 1 063 600 | 3 011 110 |
| 2012 proposé | 1 754 800 | 300 000 | 2 054 800 |
| • Salaires | 1 419 300 | 0 | 1 419 300 |
| • Services | 141 000 | 126 300 | 267 300 |
| • Voyages | 152 000 | 173 700 | 325 700 |
| • Matériel | 42 500 | 0 | 42 500 |

Prévisions pour 2012 par domaine, suivant l'origine des fonds (CHF)

| Domaine | Budget ordinaire | Autres sources | Budget global |
|---|------------------|----------------|------------------|
| 1. Gestion des programmes | 570 700 | 0 | 570 700 |
| 2. Information et recherche, normes et lignes directrices | 541 300 | 70 000 | 611 300 |
| 3. Assistance technique | 622 800 | 230 000 | 852 800 |
| 4. Parlement et citoyens | 20 000 | 0 | 20 000 |
| > Total général | 1 754 800 | 300 000 | 2 054 800 |

Impact sur l'environnement

Les activités d'assistance technique nécessitent des rencontres de visu entre les experts et les bénéficiaires. Afin d'atténuer l'impact environnemental de ces activités, l'UIP compte encourager et faciliter les rencontres virtuelles. Elle a d'ores et déjà organisé des séances de formation à distance et entend continuer dans cette voie. Elle met par ailleurs de côté des fonds destinés à compenser les émissions de CO₂ résultant des déplacements indispensables. En outre, elle favorisera la publication des informations sous forme électronique, de manière à limiter le volume de documents imprimés.

Objectif 1.2 – Faire progresser l'égalité des sexes

Instaurer un partenariat entre les hommes et les femmes dans la vie politique en facilitant l'accès de ces dernières au Parlement et en leur donnant davantage de poids, et renforcer l'intégration des questions de genre dans les travaux du Parlement.

Questions et défis pour 2012

A trois ans de l'échéance de 2015 pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, il est encore difficile de dire si l'égalité entre hommes et femmes sera atteinte. La participation des femmes à la vie politique progresse, mais trop lentement et on est encore loin de la parité. Par contre, il y a un point positif, en ce sens que les parlements et leurs membres (hommes et femmes) font désormais une place plus grande à la question dans leurs programmes de travail. La demande d'assistance sur les questions de genre est en augmentation, qu'il s'agisse de faire disparaître les discriminations de la législation, de lutter contre les violences faites aux femmes ou simplement de renforcer la capacité institutionnelle des parlements à promouvoir l'égalité des sexes et à l'intégrer dans son fonctionnement. La création d'ONU Femmes en 2010 a contribué à mettre en avant les questions d'égalité des sexes au plan international et constitue une opportunité, pour l'UIP, de renforcer sa coopération avec les Nations Unies dans ce domaine.

Le programme de travail de l'UIP pour 2012 portera principalement sur les éléments suivants :

- fournir des données comparatives sur la participation des femmes à la vie politique. Produire des outils pratiques et simples d'utilisation pour aider les femmes à intégrer les parlements et à faire de ces derniers les chantres de l'égalité entre hommes et femmes;
- poursuivre le partenariat au sein du projet iKnow Politics, forum d'échange de connaissances sur les femmes en politique;
- aider les parlements à évaluer leur réceptivité aux questions d'égalité hommes-femmes et à mieux les prendre en compte dans leurs structures et processus, dans leur budget, leur planification et leur travail. Ce travail s'appuiera sur l'étude menée récemment sur les bonnes pratiques des parlements en la matière;
- apporter un appui propre à encourager la participation des femmes à la vie politique. L'UIP proposera des séminaires, des programmes d'initiation et des services consultatifs aux parlements sur les questions d'égalité des sexes aux échelons national et régional. Cette méthode permet de créer des synergies entre femmes de pays voisins connaissant des difficultés du même ordre et de renforcer la dynamique régionale, et a en outre des effets durables;
- continuer à favoriser l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en organisant des formations à l'intention des élus et des fonctionnaires parlementaires, en répertoriant les dispositions discriminatoires et en réformant le cadre juridique;
- aider les parlements de différentes régions à renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent définir un cadre juridique solide et efficace pour prévenir et réprimer toutes les formes de violence faites aux femmes. Il s'agit entre autres d'organiser des séminaires, d'aider à la rédaction des lois et de mener des consultations auprès du public, mais aussi d'aider le Parlement dans sa fonction de contrôle, notamment en ce qui concerne les mécanismes de suivi.

Parité hommes-femmes

Ces activités visent à améliorer la participation des femmes aux processus politiques et à promouvoir la prise en compte transversale de l'égalité des sexes dans les parlements et à l'UIP. L'UIP sera particulièrement attentive à encourager les hommes à participer à ces activités au même titre que les femmes. Le programme est en outre administré avec d'autres services auxquels il est utile, ce qui favorise la prise en compte systématique des questions de genre à l'UIP.

| Activité ou produit | Résultat | Indicateurs |
|--|--|---|
| <p>Domaine : Information et recherche</p> <p>Objectif : Conforter l'UIP dans sa position d'organisme mondial de référence sur les femmes en politique</p> | | |
| <p>Actualisation et développement des bases de données en ligne:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les femmes en politique, avec points de comparaison et dates clés • références bibliographiques sur les femmes en politique • commissions parlementaires sur les questions de genre • quotas de femmes en politique | <p>Meilleure connaissance de la question chez les parlementaires et autres parties prenantes qui utilisent les bases de données de l'UIP</p> | <p>Données ventilées par région, domaine, page, durée, etc. de consultation</p> <p>Nombre de liens vers la base de données et nombre de fois où elle est mentionnée</p> <p>Résultats d'une enquête en ligne auprès des utilisateurs</p> |
| <p>Entretien et mise à jour du site web iKNOW Politics</p> | <p>Utilisation de nouveaux outils et informations par les responsables politiques, les membres de partis, les organisations internationales et la société civile dans le cadre des actions visant à favoriser la participation des femmes à la vie politique</p> <p>Accès accru aux informations sur les femmes en politique et création de réseaux entre les femmes désireuses de faire de la politique</p> | <p>Données ventilées par région, domaine, page, durée, etc. de consultation du site web</p> <p>Nombre d'organisations référençant directement la base de données ou donnant le lien pour y accéder</p> <p>Nombre de cercles de discussion et de participantes</p> |
| <p>Publication du rapport annuel sur les progrès et reculs enregistrés par les femmes dans les parlements à l'occasion de la Journée internationale de la femme</p> <p>Communication de données chiffrées pour le Rapport du PNUD sur le développement humain; pour la base de données sur le suivi des OMD; le Rapport mondial d'ONU Femmes; et le <i>Gender Gap report</i> du Forum économique mondial</p> | <p>Visibilité accrue de la situation des femmes au Parlement</p> <p>Mise à disposition d'informations faciles d'accès sur la situation des femmes en politique à destination des parlementaires et autres responsables politiques, des décideurs, des médias, organisations régionales et internationales et des établissements de recherche</p> | <p>Chiffres concernant la consultation du site</p> <p>Nombre de renvois aux données de l'UIP dans les médias, les lettres d'information parlementaires, articles de recherche, etc.</p> |
| <p>Publication de la Carte UIP/ONU sur les femmes en politique</p> | <p>Accès à des données mises à jour sur les femmes dans les parlements et au sein de l'Exécutif</p> | <p>Production de la carte</p> <p>Nombre d'exemplaires distribués</p> |

| Activité ou produit | Résultat | Indicateurs |
|---|--|---|
| <p>Domaine : Accès et présence au Parlement</p> <p>Objectif : Mettre au point des stratégies nationales pour faciliter l'accès des femmes au Parlement et appuyer la participation des femmes parlementaires à l'élaboration des politiques</p> | | |
| <p>Organisation de séminaires d'initiation et de formation à l'intention des nouvelles élues parlementaires</p> | <p>Bonne information des femmes sur le Parlement, les responsabilités et rôles politiques et acquisition des compétences requises pour le travail parlementaire</p> | <p>Notation des formations et des supports documentaires par les intéressées</p> |
| <p>Appui à la création et au fonctionnement de groupes de femmes parlementaires</p> | <p>Action concertée et efficace des parlementaires femmes dans les législatures</p> | <p>Nombre de groupes créés ou soutenus par l'UIP</p> |
| <p>Production d'une étude sur l'effet des cadres législatifs nationaux sur l'accès des femmes au Parlement et à la vie politique en général</p> | <p>Repérage des carences de la législation et rectification pour faciliter l'accès des femmes au Parlement</p> | <p>Production de l'étude Nombre d'exemplaires produits et distribués</p> |
| <p>Organisation d'un séminaire infrarégional destiné à créer un environnement favorable aux femmes au Parlement</p> | <p>Prise en compte de la participation des femmes à la vie politique dans le débat national/sous-régional et possibilité pour les femmes parlementaires de définir un programme de promotion des femmes et d'apporter des changements propices à l'égalité des sexes</p> | <p>Notation par les participants des activités et des supports documentaires Présence et degré d'activité des femmes au Parlement</p> |
| <p>Domaine : Intégration des questions de genre</p> <p>Objectif : Encourager l'évolution des parlements dans un souci d'égalité des sexes</p> | | |
| <p>Auto-évaluation des parlements dans un souci d'égalité des sexes</p> | <p>Capacité des parlements à évaluer l'intégration du genre dans leurs règlements, procédures, structures et fonctions</p> | <p>Retours sur les outils d'auto-évaluation relatifs à l'égalité des sexes Nombre d'évaluations dans les parlements</p> |
| <p>Organisation d'ateliers de formation à l'intention des élus et fonctionnaires parlementaires sur l'analyse de l'égalité hommes-femmes, l'intégration des questions de genre et l'établissement du budget dans un souci d'égalité des sexes</p> | <p>Connaissances et compétences acquises par les élus et les fonctionnaires parlementaires</p> | <p>Notation par les participants des formations et des supports documentaires Degré de suivi dans les parlements</p> |
| <p>Organisation d'un séminaire sous-régional sur les parlements sensibles au genre</p> | <p>Parlementaires et fonctionnaires parlementaires en mesure de mettre au point des stratégies communes pour renforcer le souci d'égalité des sexes dans leur institution</p> | <p>Notation de l'activité par les participants Degré de suivi dans les parlements</p> |
| <p>Domaine : Respect des droits des femmes</p> <p>Objectif : Aider les parlements à réformer les lois discriminatoires et à renforcer leur capacité de lutter contre les violences faites aux femmes</p> | | |
| <p>Organisation du séminaire technique annuel sur la CEDAW et son protocole facultatif</p> | <p>Compréhension de la Convention par les élus et fonctionnaires parlementaires et adoption d'outils pour sa mise en œuvre</p> | <p>Retours sur les séminaires et autres supports documentaires Initiatives parlementaires pour une meilleure application de la Convention</p> |

| Activité ou produit | Résultat | Indicateurs |
|--|---|--|
| Organisation d'une réunion régionale et/ou nationale sur la CEDAW et les droits des femmes dans les parlements | Compréhension de la Convention par les élus et fonctionnaires parlementaires et adoption d'outils pour sa mise en œuvre Débat parlementaire sur la Convention et les droits des femmes Repérage et rectification des dispositions discriminatoires dans la législation et adoption, par les parlementaires, de nouvelles priorités en faveur de l'égalité des sexes | Retours sur les réunions et les supports documentaires Initiatives parlementaires pour une meilleure application de la Convention Débats parlementaires sur la Convention et les droits des femmes |
| Etablissement et présentation de rapports au Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes quant à l'implication des parlements dans le processus d'examen découlant de la CEDAW | Parlements plus impliqués dans l'établissement et la présentation des rapports sur la mise en œuvre de la CEDAW Meilleur suivi, par le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, de l'implication des parlements dans le processus | Nombre de débats sur la Convention dans les parlements des Etats présentant un rapport Degré d'implication des parlements dans le processus |
| Organisation d'un séminaire régional sur la violence faite aux femmes adapté aux besoins et aux problèmes de la région | Capacité des parlements d'établir un cadre législatif solide et efficace pour prévenir toutes les formes de violence faites aux femmes et y remédier | Initiatives parlementaires visant à faire reculer les violences faites aux femmes |
| Organisation de missions d'experts destinées à aider les parlements à se doter d'une législation sur la violence faite aux femmes | Processus d'élaboration et d'adoption de lois sur la violence faite aux femmes à l'initiative des parlementaires | Missions Textes adoptés |
| Organisation d'un atelier national sur le suivi de la violence faite aux femmes et les mécanismes d'évaluation | Sensibilisation des parlements et des parlementaires à leur rôle de contrôle de l'application de la législation relative à la violence faite aux femmes | Retours sur l'atelier et les supports documentaires |
| Mise à disposition, sur l'Internet, d'outils sur la violence faite aux femmes | Mise à disposition d'informations et d'outils simples d'emploi sur la violence faite aux femmes, à l'intention des parlementaires, responsables politiques et décideurs, des médias, organisations régionales et internationales et des établissements de recherche | Consultation du site web Nombre de liens renvoyant aux données de l'UIP et nombre de fois où elles sont citées Résultats d'une enquête en ligne |
| Célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) et de la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines (6 février) | Sensibilisation des parlements à la violence faite aux femmes et à leur rôle pour enrayer ce problème | Nombre d'activités organisées dans les parlements |
| Organisation d'une journée parlementaire durant la session de la Commission de la condition de la femme | Sensibilisation et participation des parlementaires aux travaux de l'ONU sur les questions touchant à l'égalité des sexes | Nombre de participants et degré de satisfaction |
| Travaux de la Réunion des Femmes parlementaires, du Comité de coordination des femmes parlementaires et du Groupe du partenariat entre hommes et femmes | Intégration des questions d'égalité des sexes dans les délibérations de l'Assemblée de l'UIP | Nombre de participants Nombre d'amendements aux projets de résolutions |

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

| | Budget ordinaire | Autres sources | Budget global |
|---------------|------------------|----------------|------------------|
| 2010 effectif | 655 885 | 579 989 | 1 235 874 |
| 2011 approuvé | 864 590 | 816 700 | 1 681 290 |
| 2012 proposé | 752 400 | 335 400 | 1 087 800 |
| • Salaires | 605 300 | 72 700 | 678 000 |
| • Services | 71 700 | 102 500 | 174 200 |
| • Voyages | 53 300 | 102 000 | 155 300 |
| • Matériel | 22 100 | 58 200 | 80 300 |

Prévisions pour 2012 par domaine, suivant l'origine des fonds (CHF)

| Domaine | Budget ordinaire | Autres sources | Budget global |
|---------------------------------------|------------------|----------------|------------------|
| 1. Information et recherche | 646 300 | 130 400 | 776 700 |
| 2. Accès et présence au Parlement | 16 600 | 81 000 | 97 600 |
| 3. Intégration des questions de genre | 21 500 | 37 700 | 59 200 |
| 4. Respect des droits des femmes | 68 000 | 86 300 | 154 300 |
| > Total général | 752 400 | 335 400 | 1 087 800 |

Impact sur l'environnement

La majorité des activités envisagées auront une incidence sur l'environnement. Néanmoins, plusieurs d'entre elles sont propices à l'emploi d'outils de communication virtuelle, ce qui permettra de réduire leurs répercussions. En outre, des efforts seront faits pour encourager et favoriser la publication d'informations sous forme électronique et la tenue de réunions virtuelles au Secrétariat, de manière à limiter les déplacements. Enfin, l'objectif global du programme - l'émancipation politique des femmes - contribue à la protection de l'environnement dans la mesure où l'égalité des sexes est essentielle au développement durable.

Objectif 1.3 – Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Défendre les droits fondamentaux des parlementaires et renforcer la contribution des parlements à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Questions et défis pour 2012

Les parlementaires ne peuvent s'acquitter correctement de leur mandat que s'ils jouissent de leurs droits fondamentaux et peuvent exercer leur liberté d'expression sans peur de représailles. Les parlementaires victimes de harcèlement dans l'exercice de leur mandat ont de plus en plus recours au Comité des droits de l'homme des parlementaires pour obtenir protection et réparation de leurs torts.

Les parlements et leurs membres ne sont pas toujours suffisamment conscients de leurs responsabilités dans le domaine des droits de l'homme et n'ont bien trop souvent pas connaissance des obligations que leur pays a contractées en souscrivant à des traités régionaux et internationaux de droits de l'homme.

La priorité sera donnée aux éléments suivants :

- aider le Comité dans son travail de promotion d'un règlement satisfaisant des cas dont il est saisi, notamment par des missions in situ dans les cas complexes et l'envoi d'observateurs aux procès lorsqu'il y a lieu de craindre que les parlementaires visés par des procédures judiciaires ne bénéficient pas d'un procès équitable;
- familiariser les parlements et leurs membres avec les traités de l'ONU relatifs aux droits de l'homme et les mécanismes afférents, et les encourager à en renforcer les effets sur le terrain;
- mobiliser les parlements autour de la protection et du bien-être des enfants, en particulier pour lutter contre la violence qui leur est faite. L'UIP s'intéressera en particulier à la suite donnée aux travaux du Comité des droits de l'enfant de l'ONU;
- appuyer les efforts des parlements en matière de diffusion, d'enseignement, de reconnaissance et de respect du droit international humanitaire, et en particulier de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie et de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Parité hommes-femmes

L'égalité des sexes est une question qui touche tous les domaines. Les politiques et activités définies dans le cadre du programme seront donc menées dans un souci d'égalité des sexes et contribueront à la promouvoir, notamment en veillant à travailler avec les hommes aussi bien qu'avec les femmes. Il convient de noter que l'égalité des sexes est aussi une question de droits de l'homme dans la mesure où elle a trait aux droits politiques des femmes, de sorte que les programmes de l'UIP relatifs aux droits de l'homme et au partenariat entre hommes et femmes sont complémentaires.

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|---|--|---|
| <p>Domaine : Comité des droits de l'homme des parlementaires</p> <p>Objectif : Renforcer la capacité du Comité de l'UIP à traiter les cas de violation des droits de l'homme</p> | | |
| <p>Tenue de quatre sessions du Comité des droits de l'homme des parlementaires</p> | <p>Respect des droits fondamentaux des parlementaires, en particulier de leur liberté d'expression, condition sine qua non pour qu'ils puissent exercer leur mandat parlementaire</p> | <p>Suivi des décisions du Comité et établissement des rapports en temps voulu, y compris durant les missions in situ</p> <p>Etablissement des projets de décisions en temps voulu</p> |
| <p>Envoi d'observateurs à cinq procès et organisation de deux missions d'information pour permettre au Comité de recueillir des informations de première main sur la situation des parlementaires</p> | <p>Informations directes sur les procès et leur conformité aux normes internationales; décisions plus éclairées du Comité</p> | <p>Degré de coopération des autorités nationales</p> <p>Mise en œuvre des recommandations</p> |
| <p>Action régulière de suivi de la part du Secrétariat de l'UIP quant aux décisions du Comité et résolutions du Conseil directeur sur les cas de droits de l'homme</p> | <p>Meilleur dialogue avec les parlements et meilleure mise en œuvre des décisions du Comité et résolutions du Conseil directeur</p> | <p>Nombre de réponses des parlements et nombre de cas réglés</p> <p>Nombre de mesures prises par les parlements en matière de suivi</p> |
| <p>Domaine : Renforcement des capacités</p> <p>Objectif : Renforcer la contribution des parlements à la promotion et à la protection des droits de l'homme</p> | | |
| <p>Organisation de trois séminaires nationaux sur la contribution des parlements à la mise en œuvre des observations finales des organes conventionnels de l'ONU et/ou du Conseil des droits de l'homme de l'ONU</p> <p>Tenue de la réunion mondiale annuelle d'information à l'intention des parlementaires sur leur rôle dans l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU</p> <p>Tenue de la réunion mondiale annuelle d'information destinée à familiariser les parlements avec le travail du Comité des droits de l'homme de l'ONU et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU</p> | <p>Meilleur suivi des recommandations des organes conventionnels et du Conseil des droits de l'homme et donc promotion et protection accrues des droits de l'homme dans les pays visés</p> <p>Ratification accrue des traités relatifs aux droits de l'homme</p> <p>Meilleure connaissance du travail des organes conventionnels de l'ONU, en particulier du Comité des droits de l'homme et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que de l'Examen périodique universel</p> <p>Echanges plus nombreux et de meilleure qualité entre les diverses parties prenantes en matière de droits de l'homme</p> | <p>Présentation des rapports dus aux organes conventionnels de l'ONU et au Conseil des droits de l'homme en temps voulu</p> <p>Nombre de recommandations mises en œuvre</p> <p>Implication des parlements dans l'élaboration et la présentation des rapports nationaux dus aux organes conventionnels et au Conseil des droits de l'homme</p> <p>Nombre de ratifications des traités relatifs aux droits de l'homme et nombre des réserves levées</p> |

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|---------------------|-----------|-------------|
|---------------------|-----------|-------------|

Domaine : Droits de l'enfant**Objectif : Aider les parlements à faire en sorte que les droits de l'enfant soient respectés**

| | | |
|--|---|---|
| <p>Organisation d'un séminaire régional à l'intention des parlementaires sur les droits de l'enfant et de deux activités nationales de suivi</p> <p>Organisation d'un séminaire national destiné à renforcer la contribution des parlements à la mise en œuvre des observations finales du Comité des droits de l'enfant de l'ONU</p> <p>Apport d'un appui technique et d'un soutien d'experts à deux parlements sur l'élaboration et l'application de la législation visant la violence faite aux enfants</p> <p>Aide à la participation des enfants aux travaux du Parlement, organisation de rencontres entre les commissions des droits de l'enfant et les enfants; appui aux travaux des groupes d'enfants</p> <p>Organisation de réunions sur les enfants lors des Assemblées de l'UIP, contributions aux droits de l'enfant et fourniture de données dans d'autres domaines du travail de l'UIP; renforcement de la visibilité des droits de l'enfant</p> | <p>Meilleur accès des parlementaires aux données régionales et autres travaux de recherche et bonnes pratiques</p> <p>Action renforcée des parlements sur les droits de l'enfant</p> <p>Meilleur suivi des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU</p> <p>Capacité accrue des parlements à édifier un cadre législatif solide pour prévenir toutes les formes de violence faite aux enfants et y remédier</p> <p>Action de sensibilisation des parlementaires dans leur circonscription; établissement de projets de loi; meilleur contrôle de l'application des lois</p> <p>Contribution accrue des enfants aux travaux du Parlement</p> | <p>Retours sur les séminaires et supports documentaires; nombre de participants</p> <p>Nombre d'activités ciblées dans les parlements nationaux</p> <p>Présentation des rapports dus au Comité des droits de l'enfant de l'ONU en temps voulu; nombre de recommandations mises en œuvre</p> <p>Implication des parlements dans l'élaboration et la présentation des rapports nationaux au Comité des droits de l'enfant</p> <p>Nombre d'activités ciblées dans les parlements nationaux sur la violence faite aux enfants</p> <p>Nombre d'activités relatives aux enfants inscrites au programme général de travail de l'UIP; nombre de participants aux réunions relatives aux enfants organisées durant les Assemblées de l'UIP</p> |
|--|---|---|

Domaine : Droit international humanitaire**Objectif : Promouvoir la ratification et la mise en œuvre de conventions choisies de droit humanitaire**

| | | |
|---|---|--|
| <p>Tenue des sessions annuelles du Comité UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire</p> <p>Diffusion d'informations sur le droit international humanitaire à l'intention des parlements</p> <p>Organisation de deux réunions d'information dans des parlements sur le droit international humanitaire et le droit des réfugiés</p> | <p>Sensibilité accrue des parlements aux questions relatives au droit international humanitaire</p> <p>Action accrue des parlements en matière de droit international humanitaire</p> <p>Ratifications plus nombreuses des traités et conventions qui ont trait au droit international humanitaire et au droit des réfugiés</p> | <p>Nombre de mesures prises par les parlements des pays visés</p> <p>Nombre de demandes de guides sur le droit international humanitaire et la protection des réfugiés</p> |
|---|---|--|

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

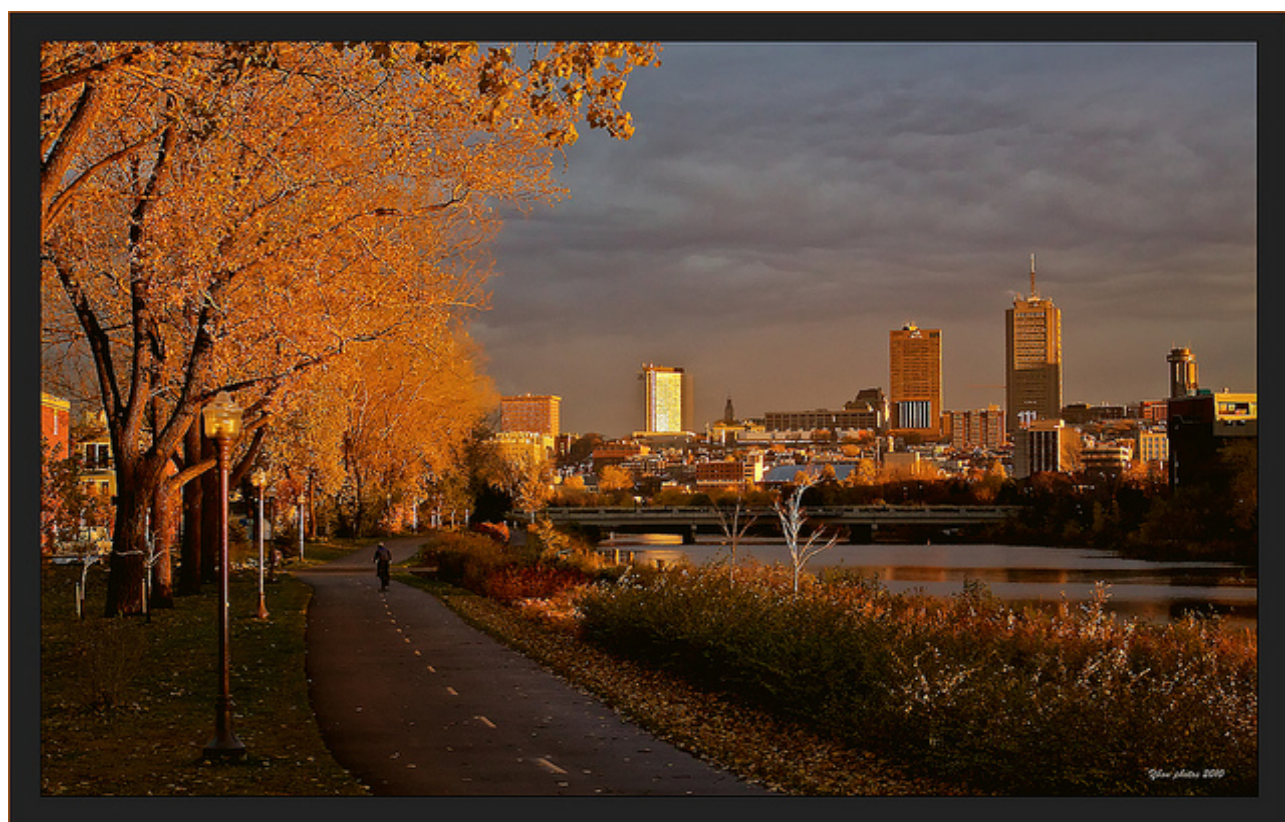
| | Budget ordinaire | Autres sources | Budget général |
|---------------|------------------|----------------|----------------|
| 2010 effectif | 1 131 313 | 157 620 | 1 288 933 |
| 2011 approuvé | 1 239 430 | 1 314 910 | 2 554 340 |
| 2012 proposé | 1 090 700 | 249 700 | 1 340 400 |
| • Salaires | 842 300 | 109 600 | 951 900 |
| • Services | 74 000 | 32 500 | 106 500 |
| • Voyages | 161 700 | 91 600 | 253 300 |
| • Matériel | 12 700 | 16 000 | 28 700 |

Prévisions pour 2012 par domaine, suivant l'origine des fonds (CHF)

| Domaine | Budget ordinaire | Autres sources | Budget général |
|--|------------------|----------------|------------------|
| 1. Comité des droits de l'homme des parlementaires | 1 018 200 | 0 | 1 018 200 |
| 2. Renforcement des capacités | 0 | 190 300 | 190 300 |
| 3. Droits de l'enfant | 67 500 | 59 400 | 126 900 |
| 4. Droit international humanitaire | 5 000 | 0 | 5 000 |
| > Total général | 1 090 700 | 249 700 | 1 340 400 |

Impact sur l'environnement

Ces activités auront des effets sur l'environnement naturel. Afin d'en atténuer les effets néfastes, l'UIP fera en sorte de publier davantage ses informations sous forme électronique et utilisera les possibilités de rencontres virtuelles, de manière à limiter les déplacements.



Couleurs d'automne à Québec, où se tiendra la 127^{ème} Assemblée

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 – IMPLICATION ACCRUE DES PARLEMENTS DANS LA SPHERE INTERNATIONALE

Objectif 2.1 – Dimension parlementaire des travaux des Nations Unies

Consolider le partenariat stratégique entre l'UIP et le système des Nations Unies et faire en sorte d'amplifier la voix parlementaire dans les affaires internationales. Faire progresser le dialogue et la coopération avec les autres institutions multilatérales, en particulier l'Organisation mondiale du commerce et les institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et Fonds monétaire international).

Questions et défis en 2012

L'UIP doit, pour le long terme, renforcer sa position d'organisation parlementaire par laquelle s'organise l'essentiel de la coopération entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies. Pour mieux répondre aux demandes de coopération parlementaire avec le système onusien, qui se font de plus en plus nombreuses, l'UIP doit se fixer des priorités, déterminer quelles sont les interventions les plus pertinentes et structurer davantage la coopération avec les organisations régionales et parlementaires.

La résolution sur la coopération entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP, adoptée en 2010 par l'Assemblée générale (résolution 65/123) marque une avancée qualitative considérable dans la nature des relations entre les deux organisations. Cette résolution invite l'UIP à concourir à l'établissement d'une composante parlementaire et à son intégration dans les travaux des principaux organes délibérants de l'ONU et l'examen des engagements internationaux.

La crise économique et financière mondiale a souligné la nécessité d'une prise de conscience accrue des parlements et d'un examen scrupuleux des institutions financières internationales. Les enseignements tirés de la coopération avec les Nations Unies au cours de la décennie écoulée apportent un éclairage utile sur la manière dont l'UIP pourrait procéder dans son approche des institutions financières internationales. Un premier pas dans cette voie sera l'instauration de contacts plus réguliers avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, nécessité mise en relief par les conclusions d'une étude conjointe sur la participation des parlements à la procédure d'approbation des accords d'emprunt et à l'adoption des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, étude réalisée en 2011.

Les domaines suivants seront considérés comme prioritaires :

- s'acquitter du mandat qui a été confié à l'UIP et consolider les avancées autorisées par les résolutions récemment adoptées par l'Assemblée générale concernant la coopération entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP;
- donner davantage d'importance et de poids à l'Audition parlementaire annuelle, occasion unique pour les législateurs et les fonctionnaires des Nations Unies d'entrer directement en contact et en ceint propice à l'intégration de la perspective et de la contribution parlementaires au programme d'action général des Nations Unies;
- participer aux discussions fixant les politiques et les orientations et renforcer la dimension parlementaire des nouveaux organes de l'ONU, en particulier le Conseil des droits de l'homme, le Forum pour la coopération en matière de développement, du Conseil économique et social, et la Commission de consolidation de la paix de l'ONU;
- renforcer le rôle joué par la Commission UIP des Affaires des Nations Unies et son groupe consultatif dans l'analyse de l'exécution des engagements internationaux (y compris des résolutions de l'UIP), évaluer les résultats de la réforme menée par les Nations Unies et accroître la contribution parlementaire aux grandes initiatives et négociations mondiales;
- développer la capacité des parlements à intervenir à l'échelon national dans les questions de commerce international, ainsi qu'à superviser les négociations commerciales multilatérales, notamment par le truchement de la Conférence parlementaire sur l'OMC;
- participer, aux côtés du FMI et de la Banque mondiale, à l'évaluation du rôle joué par le Parlement dans les négociations d'accords d'emprunt et dans la procédure d'approbation des ces accords, et mettre en évidence les bonnes pratiques et les recommandations dont peuvent s'inspirer les parlements.

Parité hommes-femmes

Le Bureau de l'Observateur permanent à New York s'emploiera à ce que les rôles soient mieux répartis entre hommes et femmes lors des réunions qu'il organise aux Nations Unies. Il tentera aussi de mieux rendre compte dans ses rapports de la place de la parité hommes-femmes dans les débats de l'ONU.

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|--|---|--|
| Domaine : Coopération avec l'ONU | | |
| Objectif : Développer la dimension parlementaire des travaux des Nations Unies | | |
| Consolider les avancées et mettre en œuvre les résolutions récemment adoptées par l'Assemblée générale concernant la coopération entre l'UIP et l'ONU | Reconnaissance et soutien accrus des parlements et des Etats membres de l'ONU Amplification de la voix parlementaire dans les affaires des Nations Unies | Présence de parlementaires dans les délégations aux grandes conférences de l'ONU Références plus fréquentes aux parlements dans les grands documents de l'ONU |
| Préparer pour le printemps 2012 un débat de fond de l'Assemblée générale sur la dimension parlementaire des travaux de l'ONU | Les Etats membres de l'ONU soutiennent la vision de la dimension parlementaire des travaux de l'ONU défendue par l'UIP | Adoption d'une résolution positive et ferme de la part de l'Assemblée générale de l'ONU en 2012 |
| Faciliter la participation de hauts fonctionnaires de l'ONU aux Assemblées de l'UIP et autres réunions | Meilleure connaissance de l'ONU et contribution plus importante des parlements à la définition et à l'exécution des engagements internationaux | Au moins deux hauts fonctionnaires de l'ONU à chaque Assemblée Echos positifs des Membres de l'UIP |
| Consultation et coordination régulières entre l'UIP et l'ONU | Coordination régulière avec les fonctionnaires de l'ONU sur les activités communes | Une ou plusieurs nouvelles initiatives concrètes |
| Poursuite des échanges sur les opérations avec le PNUD, le DPA, la CCP, le Conseil économique et social, ONU Femmes et d'autres institutions ou organes des Nations Unies basés à New York | Consolidation des initiatives communes en cours et recherche de nouvelles voies d'engagement plus efficaces | Des consultations et une coopération plus étroites et régulières |

Domaine : Nouveaux organes et principaux mécanismes onusiens**Objectif : Doter les nouveaux organes et les principaux mécanismes onusiens d'une composante parlementaire forte**

| | | |
|---|--|---|
| Interventions de l'UIP aux sessions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, ainsi qu'aux principaux autres organes de l'ONU | Le soutien des parlements aux activités de l'ONU est mis en lumière, de même que le rôle qu'ils jouent dans l'exécution des engagements internationaux | Dix interventions au moins dans le cadre de l'ONU |
| Deux manifestations parlementaires au Siège de l'ONU | Interaction directe entre parlementaires, fonctionnaires de l'ONU et représentants permanents Influer sur les mécanismes onusiens | Résultats intéressants distribués aux parlements nationaux et aux Etats membres de l'ONU Le travail de l'UIP ou le rôle joué par les parlements sont repris dans au moins 3 rapports ou résolutions de l'ONU |
| Audition parlementaire conjointe ONU-UIP | Les parlements peuvent fournir un apport qui informe directement la prise de décision de l'ONU sur des questions internationales d'actualité | Rapport final publié en tant que document officiel de l'ONU et au moins une conclusion reprise à son compte par l'ONU |

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|---|---|---|
| Deux réunions du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies qui donnent des orientations de politique générale et indiquent quel soutien apporter | Contrôle parlementaire renforcé de la réforme de l'ONU Conclusions et recommandations parlementaires intégrées aux travaux de l'ONU | Un rapport annuel présenté à l'ONU Participation plus large des parlements aux travaux de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies |
| Mission du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies pour évaluer les réformes des opérations de l'ONU sur le terrain (réforme "One UN") | Connaissance des opérations de l'ONU sur le terrain et de leur réorganisation actuelle | Au moins une proposition adoptée par la Commission UIP des Affaires des Nations Unies et présentée à l'ONU |
| Suivi des sessions parlementaires tenues en 2011 à l'occasion des grandes conférences internationales, en particulier la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida des Nations Unies et la Conférence internationale sur les changements climatiques | Meilleure connaissance des dossiers et suivi parlementaire plus significatif Contribution des parlements à la formulation et la mise en œuvre de solutions | Echos positifs sur les initiatives parlementaires |

Domaine : OMC et commerce international

Objectif : Renforcer la capacité des parlements à intervenir à l'échelon national dans les questions de commerce international et à superviser les négociations commerciales multilatérales par le biais de la Conférence parlementaire sur l'OMC

| | | |
|---|--|---|
| Une session de la Conférence parlementaire sur l'OMC | Dialogue approfondi entre les parlementaires et les négociateurs de l'OMC afin d'améliorer la transparence de l'OMC à l'égard du monde extérieur | Nombre de parlementaires assistant à la session, documents finals substantiels, impact sur les négociations à l'OMC |
| Deux réunions du Comité de pilotage de la Conférence, dont une au moins organisée par l'UIP | Elaboration d'une stratégie efficace concernant l'OMC, mise en œuvre par le truchement de la Conférence parlementaire | Nombreuse assistance, discussion de fond, décisions significatives |
| Organisation d'une conférence parlementaire dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC | Contribution parlementaire active aux délibérations de cette manifestation publique très en vue de l'OMC | Présence de nombreux parlementaires, y compris des parlementaires venant de pays hors d'Europe |

Domaine : Gouvernance économique mondiale

Objectif : Renforcer l'action parlementaire sur les questions économiques et financières

| | | |
|---|---|---|
| Organisation d'une réunion en collaboration avec la Banque mondiale et le FMI | Vision plus claire du cadre juridique de l'approbation des emprunts dans un grand nombre de pays Mise en évidence des bonnes pratiques dont les parlements et les bureaux de pays de la BM et du FMI peuvent s'inspirer pour instituer des réformes et les nourrir | Le rapport de l'étude donne lieu à des conclusions fermes susceptibles de déboucher sur des initiatives concrètes Participation parlementaire productive à la réunion et présence de représentants des commissions financières et budgétaires concernées |
|---|---|---|

Prévisions, par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

| | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|-----------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Effectives pour 2010 | 1 085 998 | 0 | 1 085 998 |
| Approuvées pour 2011 | 1 356 390 | 0 | 1 356 390 |
| Proposées pour 2012 | 935 800 | 0 | 935 800 |
| • Salaires | 539 800 | | 539 800 |
| • Services | 48 800 | | 48 800 |
| • Voyages | 92 300 | | 92 300 |
| • Matériel | 254 400 | | 254 400 |
| • Charges financières | 500 | | 500 |

Prévisions 2012, par domaine, suivant l'origine des fonds (CHF)

| Domaine | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|---|------------------|----------------|-------------------|
| 1. Coopération avec l'ONU | 678 800 | 0 | 678 800 |
| 2. Nouveaux organes et principaux mécanismes onusiens | 105 000 | 0 | 105 000 |
| 3. OMC et commerce international | 128 000 | 0 | 128 000 |
| 4. Gouvernance économique mondiale | 24 000 | 0 | 24 000 |
| > Total général | 935 800 | 0 | 935 800 |

Impact sur l'environnement

L'UIP recourt davantage, dans ses efforts de coopération avec les Nations Unies et autres partenaires, aux technologies de l'information et de la communication (TIC), qui consomment peu d'énergie et ne produisent que peu d'émissions. La communication et la coordination entre le Siège à Genève et le Bureau à New York se sont constamment améliorées et des efforts continueront d'être faits pour tenir des réunions virtuelles au Secrétariat et avec les partenaires, de façon à réduire encore les besoins de déplacements.

Objectif 2.2 – Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement

Aider les parlements à veiller à l'appropriation nationale des politiques et des programmes de développement dans certains domaines précis

Questions et défis en 2012

L'UIP a pris, lors du Sommet des Nations Unies sur les OMD en 2010, l'engagement ferme de soutenir la réalisation des OMD à l'horizon 2015 et de veiller à ce que les parlements apportent leur contribution à l'examen des objectifs futurs de développement au niveau international. L'UIP, qui dispose de ressources en quantité limitée, donnera essentiellement la priorité aux activités de terrain. Elle offrira son aide à un certain nombre de parlements, trouvera les bons exemples susceptibles de servir de source d'inspiration aux autres parlements et contribuera à rassembler des connaissances sur lesquelles la communauté internationale pourra s'appuyer pour élaborer une stratégie à appliquer après l'échéance 2015.

Les domaines suivants seront considérés comme prioritaires :

- sensibiliser les parlements à l'existence des OMD et soutenir l'incorporation des OMD dans les travaux des parlements. L'UIP s'appuiera sur l'étude comparative de sept parlements qu'elle a menée en collaboration avec la Campagne du Millénaire de l'ONU pour aider les parlements à déceler les goulets d'étranglement et les lacunes dans leurs activités de contrôle de l'exécution des plans et politiques liés aux OMD;
- aider les parlements à apporter une contribution importante aux activités de conception et de mise en œuvre de plans de développement reflétant les priorités de la population et renforçant l'adhésion nationale à ces plans;
- aider les parlements à se doter de mécanismes plus efficaces de contrôle des OMD, à examiner leur propre procédure institutionnelle et à trouver le cadre institutionnel le mieux adapté pour intégrer les OMD dans leur travail;
- soutenir la contribution parlementaire à la réalisation des OMD dans le domaine de la santé en renforçant la capacité des parlements à aider le Secrétaire général de l'ONU à mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant et à donner suite aux recommandations adoptées par la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH et le sida.

Parité hommes-femmes

Toutes les activités menées par l'UIP dans le contexte de cet objectif stratégique viseront à mettre en évidence le caractère transversal de la dimension du genre et à garantir une place aux femmes dans la prise de décision. Plusieurs de ces activités sont expressément destinées à garantir l'accès des femmes à la santé et l'égalité entre les sexes dans le développement.

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|---------------------|-----------|-------------|
|---------------------|-----------|-------------|

Objectif : Sensibiliser les parlements aux OMD et soutenir les initiatives prises en leur faveur

| | | |
|---|---|--|
| Aider trois parlements à mieux intégrer les OMD dans leur travail | Parlements en mesure de jeter un regard critique sur les mécanismes qu'ils ont mis en place en faveur des OMD et de procéder aux ajustements requis | Qualité des évaluations des capacités réalisées Nombre de parlementaires des commissions concernées impliqués |
| Deux tables rondes régionales (Afrique et Asie) au cours desquelles seront évoquées les bonnes pratiques sur la base de l'analyse mondiale menée par la Campagne du Millénaire de l'ONU et le PNUD. | Diffusion auprès d'un public parlementaire plus vaste de bonnes pratiques validées dans le domaine des OMD | Nombre élevé de parlementaires activement impliqués dans ces questions assistant aux tables rondes |

Domaine : Santé maternelle, néonatale et infantile

Objectif : Aider les parlements à peser sur les politiques et programmes de santé maternelle, néonatale et infantile

| | | |
|---|--|--|
| Production et diffusion d'études de cas et de bonnes pratiques | Développement des connaissances en matière de santé maternelle, néonatale et infantile | Nombre d'études de cas trouvées et produites |
| Organisation de réunions d'information visant à sensibiliser les parlementaires à la question de la santé maternelle, néonatale et infantile (deux parlements) | Parlementaires connaissant mieux les questions se rapportant à la santé maternelle, néonatale et infantile, et mieux à même de réfléchir au rôle joué par le Parlement | Nombre d'activités réalisées, nombre de participants |
| Organisation d'activités dans deux parlements nationaux (séminaires, réunions d'information, services d'experts, etc.) Initiative de formation parlementaire / visite sur le terrain visant à permettre à un parlement de s'engager davantage en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile | Engagement parlementaire accru en faveur de la réalisation des OMD 4 et 5 | Nombre d'activités menées par l'UIP, initiatives parlementaires prises Rapport de la visite sur le terrain / soutien à l'initiative de formation |
| Constitution de partenariats stratégiques entre l'UIP et certains acteurs clés de la santé maternelle, néonatale et infantile Participation stratégique de parlementaires/hauts responsables de l'UIP à des initiatives régionales et mondiales extérieures concernant la santé maternelle, néonatale et infantile | Participation et engagement accrus de l'UIP en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile Contribution parlementaire aux efforts déployés aux échelons régional et mondial en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile (par exemple la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant) | Nombre de nouveaux partenariats mis sur pied Nombre de conférences régionales/mondiales sur la santé maternelle, néonatale et infantile auxquelles ont assisté des parlementaires/hauts responsables de l'UIP |

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|---|--|---|
| <p>Domaine : VIH/sida</p> <p>Objectif : Impulser l'action des parlements sur le VIH/sida</p> | | |
| <p>Œuvrer pour changer les lois punitives et discriminatoires relatives au VIH/sida</p> <p>Activités de sensibilisation et de plaidoyer aux échelons national et régional visant à aider les différents parlements à transformer les engagements pris dans le contexte de la Déclaration politique de 2011 sur le VIH/sida en un cadre législatif robuste</p> | <p>Meilleure connaissance dans les parlements des droits de l'homme et interventions en matière de VIH fondées sur des données factuelles</p> <p>Débat parlementaire plus nourri sur l'impact des lois punitives et discriminatoires</p> <p>Amélioration de la législation en vigueur pour protéger les droits de l'homme et accélérer la mise en place de programmes et de services efficaces en matière de VIH</p> | <p>Nombre de pays prenant part aux activités</p> <p>Nombre de lois promulguées ou réformées dans le but de protéger les droits de l'homme et de permettre la mise en place de programmes et de services efficaces en matière de VIH</p> |
| <p>Domaine : Aide au développement</p> <p>Objectif : Aider les parlements à assurer une plus grande efficacité de l'aide</p> | | |
| <p>Prendre part aux réunions du Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement (DCF) et du Groupe de travail OCDE/CAD sur l'efficacité de l'aide (quatre réunions) et plus particulièrement à son travail concernant l'appropriation et la transparence démocratiques</p> | <p>Parlements en mesure de remplir le rôle que leur impartissent la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra</p> | <p>Nombre de parlementaires prenant part aux réunions</p> <p>Incidence sur la pratique parlementaire à l'échelon national</p> |
| <p>Domaine : Changements climatiques</p> <p>Objectif : Renforcer l'action parlementaire sur les changements climatiques</p> | | |
| <p>Participation régulière des représentants de l'UIP aux sessions des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</p> | <p>Informations de première main sur l'état d'avancement des pourparlers mondiaux sur le climat, contacts avec les négociateurs gouvernementaux</p> | <p>Des délégations d'observateurs de l'UIP prennent part aux sessions régulières les plus importantes des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</p> |
| <p>Organisation d'une réunion parlementaire lors de la dix-huitième session de la Conférence des Parties</p> | <p>Contribution parlementaire à la session et au suivi aux niveaux national et international</p> | <p>Nombre de parlements participant à la réunion, débat de fond, influence sur les pourparlers de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</p> |

Prévisions, par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

| | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|----------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Effectives pour 2010 | 33 621 | 301 998 | 335 619 |
| Approuvées pour 2011 | 399 390 | 753 980 | 1 153 370 |
| Proposées pour 2012 | 229 500 | 245 300 | 474 800 |
| • Salaires | 154 300 | 69 500 | 223 800 |
| • Services | 4 000 | 65 700 | 69 700 |
| • Voyages | 34 000 | 79 700 | 113 700 |
| • Matériel | 37 200 | 30 400 | 67 600 |

Prévisions 2012, par domaine, suivant l'origine des fonds (CHF)

| Domaine | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|---|------------------|----------------|-------------------|
| 1. Objectifs pour le développement | 174 300 | 91 700 | 266 000 |
| 2. Santé maternelle, néonatale et infantile | | 99 600 | 99 600 |
| 3. VIH/sida | | 54 000 | 54 000 |
| 4. Aide au développement | 18 000 | | 18 000 |
| 5. Changements climatiques | 37 200 | | 37 200 |
| > Total général | 229 500 | 245 300 | 474 800 |

Impact sur l'environnement

Nombre d'activités impliquent un déplacement des participants, des experts et du personnel de l'UIP, ce qui a des conséquences immédiates néfastes sur l'environnement. Dans la mesure du possible, ces effets seront atténués par le recours à des réunions virtuelles et l'intensification généralisée de l'usage réservé aux technologies de l'information et de la communication. De surcroît, une partie de ces activités a précisément pour objectif de renforcer l'action parlementaire en matière de changements climatiques.

Objectif 2.3 – Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits

Renforcer la contribution des parlements à la paix en contribuant à instaurer un cadre propice au dialogue et à l'intégration dans l'institution parlementaire et en favorisant l'implication du Parlement dans les initiatives de réconciliation

Questions et défis en 2012

Les parlements des pays sortant d'un conflit ou passant par une transition visant à instaurer la démocratie ont souvent du mal à œuvrer au consensus. Pourtant, c'est justement dans ces circonstances que les parlements sont appelés à jouer un rôle de premier plan en leur qualité d'enceinte propice au travail de réconciliation nationale. Il est souvent demandé à l'UIP de venir en aide à ces parlements, notamment dans les pays bénéficiant de l'assistance de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU.

L'environnement politique dans lequel se déroulent de telles activités est extrêmement instable et marqué par des événements imprévisibles posant des difficultés considérables, notamment l'organisation d'élections générales ou le remaniement du leadership et de l'administration parlementaires, ainsi que par les divergences politiques séparant les parlementaires.

L'UIP accordera la priorité aux domaines suivants :

- aider les parlements à se doter de mécanismes de prise de décision inclusifs permettant de garantir que tous les parlementaires participent à l'élaboration de politiques au service du bien commun;
- assurer un suivi limité des efforts déjà consentis par l'UIP pour faciliter la contribution parlementaire aux initiatives de réconciliation nationale dans les pays d'Afrique anglophone essentiellement;
- promouvoir le dialogue entre parties à un différend par le biais du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et du Groupe de facilitateurs concernant Chypre.

Parité hommes-femmes

Il est fait une place importante à la sensibilisation à la question transversale de l'égalité hommes-femmes et à la nécessité d'assurer la participation des femmes à la prise de décision, en particulier dans les pays émergeant d'un conflit. Les parlements sont instamment priés de veiller à ce que des femmes participent pleinement aux activités de projet et à ce que les délégations aux séminaires soient mixtes. L'UIP sera attentive aux effets des conflits sur les femmes et au rôle joué par les femmes dans les processus de consolidation de la paix et de réconciliation.

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|--|-----------|-------------|
| Domaine : Réconciliation politique dans les situations d'après-conflit | | |
| Objectif : Aider les parlements à être plus ouverts au dialogue et plus inclusifs, de manière à faciliter la réconciliation nationale | | |

| | | |
|---|---|---|
| Deux visites de délégations parlementaires multipartites dans les circonscriptions électorales | Meilleure appréhension, par la population, du rôle du Parlement et tolérance et coopération politiques accrues | Niveau de représentation multipartite des délégations prenant part à la visite Représentation des parties prenantes locales |
| Offrir aux parlements des services consultatifs et de renforcement des capacités permettant d'aborder les questions politiques et institutionnelles posant problème et de créer un cadre inclusif de prise de décision et de dialogue avec toutes les parties prenantes | Recul de l'exclusion au Parlement, d'où l'instauration de meilleures relations de travail entre parlementaires, ainsi qu'entre le Parlement et l'Exécutif Meilleur fonctionnement de l'institution, notamment des processus de prise de décision | Nombre de parlements sollicitant l'aide de l'UIP Nombre de parlements déclarant que la prise de décision a été facilitée par l'aide apportée par l'UIP |

| | | |
|--|--|--|
| Domaine : Diplomatie parlementaire | | |
| Objectif : Faciliter la résolution des conflits grâce à la diplomatie parlementaire | | |

| | | |
|---|---|--|
| Organisation d'une mission sur le terrain du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient ou du Groupe de facilitateurs concernant Chypre | Appréhension des difficultés entravant la paix et la réconciliation, amélioration du dialogue entre les parties et engagement majeur de la communauté parlementaire | Participation aux réunions, nombre de responsables rencontrés, échos reçus concernant la mise en œuvre des recommandations |
|---|---|--|

Prévisions, par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

| | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|----------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Effectives pour 2010 | 0 | 291 980 | 291 980 |
| Approuvées pour 2011 | 86 900 | 599 650 | 686 550 |
| Proposées pour 2012 | 57 200 | 54 000 | 111 200 |
| • Salaires | 0 | 0 | 0 |
| • Services | 7 000 | 37 000 | 44 000 |
| • Voyages | 40 200 | 14 500 | 54 700 |
| • Matériel | 10 000 | 2 500 | 12 500 |

Prévisions 2012, par domaine, suivant l'origine des fonds (CHF)

| Domaine | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|-----------------------------|------------------|----------------|-------------------|
| 1. Réconciliation politique | 0 | 54 000 | 54 000 |
| 2. Diplomatie parlementaire | 57 200 | 0 | 57 200 |
| > Total général | 57 200 | 54 000 | 111 200 |

Impact sur l'environnement

Nombre d'activités impliquent un déplacement des experts et des bénéficiaires, ce qui a un impact sur l'environnement. Cependant, des efforts sont faits pour réduire les déplacements dans toute la mesure du possible. Le Secrétariat s'efforce, de plus en plus, de mettre l'information à disposition, principalement sous forme électronique.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 – L'UIP, INSTRUMENT RENFORCE AU SERVICE DE LA COOPERATION PARLEMENTAIRE.

Objectif 3.1 – Faire de l'UIP une organisation universelle et améliorer ses relations avec ses Membres

Faire de l'UIP une organisation ayant une plus grande valeur pour ses membres et progresser dans la voie d'une Union interparlementaire universelle. Renforcer la participation des parlements et des parlementaires aux réunions et aux autres activités de l'UIP, en consacrant une attention particulière à l'équilibre politique et à la parité hommes-femmes. Accroître l'efficacité des assemblées annuelles et contribuer à donner davantage de cohérence à la coopération parlementaire.

Questions et défis en 2012

L'UIP, qui joue un rôle rassembleur unique, offre par le biais de ses Assemblées et autres activités une plate-forme de rencontre, d'échange de perspectives et de discussion des grandes questions d'actualité de notre époque sans équivalent à ses parlements membres. Améliorer les réunions passe par la mise à disposition plus rapide d'une documentation plus complète, ainsi que par la présence de législateurs connaissant bien les questions à l'examen grâce au travail qu'ils réalisent au sein des commissions de leur parlement national. Le suivi et l'action en seront aussi renforcés.

Les domaines suivants seront considérés comme prioritaires :

- développer les relations avec les parlements non Membres de l'UIP, notamment dans la région Océanie-Pacifique et dans les Caraïbes, ainsi qu'avec le Congrès américain, dans le but qu'ils s'affilient à l'UIP;
- améliorer les méthodes de travail de l'UIP et renforcer la participation des parlements et des parlementaires à ses activités;
- élaborer des lignes directrices relatives à l'équilibre politique et à la parité hommes-femmes dans les délégations parlementaires;
- collaborer avec les parlements à améliorer le suivi et la mise en œuvre des décisions et recommandations de l'UIP;
- développer des relations de travail plus étroites avec les organisations parlementaires régionales, entre autres, afin de créer des synergies et de consolider les efforts déployés dans des domaines d'intérêt commun;
- continuer à faire baisser les coûts de l'Assemblée, notamment en diminuant le nombre de collaborateurs présents à l'Assemblée, en négociant des conditions de répartition des coûts plus avantageuses avec le pays hôte, en obtenant des parrainages et en cessant de diffuser des exemplaires imprimés des délibérations de l'Assemblée.

Parité hommes-femmes

Trois organes – la Réunion des Femmes parlementaires, le Comité de coordination des Femmes parlementaires et le Groupe du partenariat entre hommes et femmes – veillent à ce que les femmes déléguées participent aux débats de l'Assemblée et à ce que les questions de parité et les points de vue des femmes tiennent une place importante dans ces discussions. Les Membres veulent qu'au moins 30 pour cent des délégués prenant part aux Assemblées de l'UIP soient des femmes.

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|---|---|---|
| Domaine : Membres | | |
| Objectif : Aller vers une affiliation universelle | | |
| Renforcer les relations avec les parlements non Membres, en particulier dans la région Océanie-Pacifique et dans les Caraïbes, ainsi qu'avec le Congrès américain, et faciliter leur participation aux Assemblées et aux réunions spécialisées de l'UIP | Avancées dans la voie de l'adhésion de ces parlements à l'UIP Participation de délégations non membres aux 126 ^{ème} et 127 ^{ème} Assemblées et à d'autres réunions, dans la perspective d'une affiliation | Dialogue direct avec la direction et les membres des parlements Décisions d'adhésion à l'UIP Participation aux activités de l'UIP |

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|---|---|---|
| Organiser une manifestation de l'UIP au Congrès américain, dans la région Océanie-Pacifique et dans les Caraïbes | Meilleure connaissance du travail accompli par l'UIP et des avantages à être Membre de l'Organisation | Echos positifs des participants |
| Domaine : Participation aux activités Objectif : Renforcer la participation des parlements aux travaux de l'UIP | | |
| Inciter les parlements à inclure dans leur délégation, en plus de leurs représentants permanents, des membres des commissions parlementaires traitant des questions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée | Résolutions portant sur des questions d'actualité importantes pour les parlements et susceptibles d'en faciliter le suivi | Suivi et mise en œuvre des recommandations formulées lors des Assemblées de l'UIP |
| Domaine : Représentation parlementaire Objectif : Elaborer des lignes directrices sur la parité et l'équilibre politique des délégations parlementaires | | |
| Continuer à développer la participation des femmes parlementaires aux Assemblées de l'UIP | Meilleur équilibre hommes-femmes dans les délégations | Nombre de femmes déléguées |
| Elaborer des lignes directrices permettant d'assurer l'équilibre politique des délégations assistant aux réunions de l'UIP tout en respectant le principe fondamental de la souveraineté du parlement dans la prise de décision | Meilleure représentation des principales sensibilités politiques composant le Parlement | Caractère multipartite des délégations assistant aux réunions de l'UIP |
| Domaine : Structures et méthodes de travail Objectif : Améliorer les structures et méthodes de travail de l'UIP | | |
| Continuer à renforcer l'Assemblée et à examiner les méthodes de travail des Commissions permanentes et de leur bureau | Meilleure participation des Membres à la préparation des documents de base et aux travaux des Commissions permanentes | Méthodes de travail plus claires et efficaces pour les Commissions et leur bureau |
| Faciliter le dialogue entre les Présidentes de Parlement sur les grandes questions mondiales à l'occasion d'une conférence annuelle | Les Présidentes de parlement comparent leur expérience et formulent des recommandations d'action à l'intention des parlements | Présence de 75 pour cent de Présidentes de Parlement Issue de la conférence |
| Inscrire le Comité des droits de l'homme des parlementaires dans les Statuts de l'Organisation | Reconnaissance officielle du rôle du Comité | Amendement des Statuts Election au Comité de membres connaissant le domaine des droits de l'homme |
| Visites préparatoires dans les pays où pourraient se tenir de futures Assemblées de l'UIP | Apport d'informations nécessaires sur l'organisation des Assemblées de l'UIP | Assemblées bien organisées |
| Préserver et continuer à développer la capacité du Secrétariat à rester en contact régulier avec les Parlements membres | Meilleurs systèmes d'envoi (postal et électronique) et de communication | Communication plus rapide et recours plus fréquent au courrier électronique Contacts plus fréquents avec délégations et parlementaires |

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|---------------------|-----------|-------------|
|---------------------|-----------|-------------|

Domaine : Suivi de la mise en œuvre

Objectif : Veiller à un meilleur suivi et une meilleure mise en œuvre des décisions et recommandations de l'UIP

| | | |
|---|---|--|
| Les Membres de l'UIP présentent un rapport d'activité décrivant le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'UIP | Initiatives prises par les Membres pour donner suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée | Qualité des informations communiquées Progression du nombre de réponses |
|---|---|--|

Domaine : Coopération parlementaire

Objectif : Rechercher davantage de cohérence dans la coopération parlementaire mondiale

| | | |
|--|---|--|
| Superviser l'évolution de la coopération parlementaire par le biais de différentes structures formelles et informelles | Plus forte sensibilisation, et meilleures communication et coopération | Nombre de réunions évaluant les défis et les perspectives, et en débattant |
| Aider les coordinateurs des Groupes géopolitiques et les délégations à organiser leurs réunions, leurs contacts bilatéraux, etc. | Participation accrue des Membres et des Groupes géopolitiques de l'UIP à l'élaboration des politiques de l'Organisation | Nombre de propositions et de contributions officielles aux travaux de l'UIP |
| Coopération avec les organisations parlementaires régionales ou autres | Lien plus étroit entre UIP et autres organisations parlementaires | Nombre d'activités communes Nombre de contributions d'autres organisations parlementaires aux travaux et initiatives de l'UIP |

Prévisions, par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

| | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|----------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Effectives pour 2010 | 2 927 937 | 0 | 2 927 937 |
| Approuvées pour 2011 | 2 852 750 | 0 | 2 852 750 |
| Proposées pour 2012 | 2 909 000 | 0 | 2 909 000 |
| • Salaires | 2 399 400 | | 2 399 400 |
| • Services | 91 700 | | 91 700 |
| • Voyages | 333 500 | | 333 500 |
| • Matériel | 84 400 | | 84 400 |

Prévisions 2012, par domaine, suivant l'origine des fonds (CHF)

| Domaine | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|---|------------------|----------------|-------------------|
| 1. Relations avec les Membres | 1 655 700 | 0 | 1 655 700 |
| 2. Assemblée – Kampala | 757 400 | 0 | 757 400 |
| 3. Assemblée – Québec | 456 300 | 0 | 456 300 |
| 4. Réunion des Présidentes de Parlement | 39 600 | 0 | 39 600 |
| > Total général | 2 909 000 | 0 | 2 909 000 |

Impact sur l'environnement

Ce sont les déplacements du personnel à l'occasion des Assemblées qui, pour l'UIP, contribuent le plus aux émissions de gaz à effet de serre de portée 3. Une centaine de collaborateurs environ doivent se déplacer pour se rendre aux Assemblées se tenant à l'extérieur de Genève ce qui se soldera, dans le cas de Kampala, par l'émission de 330 tonnes d'équivalent CO₂. Le choix du lieu des Assemblées a une incidence sur le total des émissions – lorsqu'il est proche des centres de communication et d'un grand nombre de parlements, le total des déplacements est moindre. Sur place, l'UIP demande aux parlements hôtes de choisir, dans toute la mesure du possible, des sources d'approvisionnement durables et recrute sur place du personnel temporaire qualifié pour réduire le nombre de déplacements nécessaires.

Objectif 3.2 – Mettre l'UIP en valeur grâce à une stratégie de communication moderne

Générer et exploiter les occasions de faire connaître l'action des parlements, des parlementaires et de l'UIP de manière à développer dans l'esprit du public une perception de l'Organisation comme étant une enceinte unique en son genre, qui appartient aux parlements et se bat pour faire progresser la démocratie. Instaurer une communication plus directe avec les parlementaires et faire connaître leur travail au sein de leur parlement et de l'UIP.

Questions et défis en 2012

L'UIP poursuivra son travail de mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de communication, qui consiste à placer les parlements et leurs membres au centre de ses efforts de communication, à créer et diffuser des informations concernant les parlements et à saisir toutes les occasions d'entrer directement en contact avec la communauté parlementaire, qui constitue son groupe cible principal.

Ce processus prendra appui sur une campagne visant à encourager l'appropriation de l'Organisation par ses Membres. En bref, cela signifie que les parlementaires du monde entier seront informés du travail accompli par l'UIP et que, à partir de là, il sera fait en sorte de pérenniser l'intérêt ainsi suscité.

Les domaines suivants seront considérés comme prioritaires :

- remanier le site web de l'UIP pour en faire une ressource dynamique permettant de communiquer dans les deux sens avec les parlementaires du monde entier;
- faire appel à de nouvelles formes de communication avec les parlementaires, notamment les médias sociaux;
- créer des produits d'information parlementaire modernes;
- concernant les médias, continuer à privilégier la communication avec les médias à diffusion mondiale.

Parité hommes-femmes

La Division de la communication fera en sorte d'intégrer la perspective de la parité dans toutes ses politiques, programmes et activités. Elle veillera à ce que les communications produites par l'UIP reflètent bien sa politique de parité hommes-femmes quant au fond et à la forme.

Activité ou produit

Résultats

Indicateurs

Domaine : Site web

Objectif : Moderniser le site web de l'UIP et le transformer en un outil d'information dynamique permettant de communiquer dans les deux sens avec les parlementaires du monde entier

Remplacer progressivement le site web actuel de l'UIP par un nouveau site

Site plus attrayant, dynamique et convivial
Site web davantage en adéquation avec les besoins des parlementaires du monde entier et permettant de communiquer dans les deux sens avec eux

Hausse du nombre de consultations et d'échos positifs de la part des utilisateurs
Conception moderne et attrayante, navigation interne facilitée
Liens plus étroits avec les Membres, qui seront en mesure de participer virtuellement aux travaux de l'UIP
Amélioration de l'image de l'UIP

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|---------------------|-----------|-------------|
|---------------------|-----------|-------------|

Domaine : Produits d'information**Objectif : Créer des produits d'information modernes et en adéquation avec les besoins des parlements membres**

| | | |
|---|--|--|
| Créer des produits d'information modernes Fournir une information de base sur l'UIP aux parlements du monde entier grâce à une campagne ciblée par voie de courrier postal ou électronique | Produits d'information répondant aux besoins des parlements membres Davantage de parlementaires connaissant mieux l'UIP | L'information fournie répond à la demande et aux attentes des utilisateurs Echos positifs |
|---|--|--|

Domaine : Médias**Objectif : Réorienter la politique de l'UIP à l'égard des médias**

| | | |
|--|---|--|
| Réorienter la politique de l'UIP à l'égard des médias | Politique médiatique qui cible les médias de diffusion mondiale | Publication d'articles reflétant le travail et les avis de l'UIP dans de grands organes de presse et couverture des activités de l'UIP par la TV |
| Organiser une campagne destinée à sensibiliser les parlements à l'existence de l'UIP | Connaissances et intérêt accrus des parlementaires pour l'UIP | Avis des parlementaires sur l'UIP |
| Réfléchir aux différentes possibilités de partage de contenu entre radiodiffuseurs et chaînes de télévision parlementaires | Création de mécanismes permettant de diffuser des contenus | Echos positifs des radiodiffuseurs et des chaînes de TV parlementaires |

Prévisions, par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

| | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|----------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Effectives pour 2010 | 998 270 | 0 | 998 270 |
| Approuvées pour 2011 | 788 020 | 0 | 788 020 |
| Proposées pour 2012 | 937 700 | 0 | 937 700 |
| • Salaires | 563 900 | | 563 900 |
| • Services | 300 000 | | 300 000 |
| • Voyages | 0 | | 0 |
| • Matériel | 73 800 | | 73 800 |

Prévisions 2012, par domaine, suivant l'origine des fonds (CHF)

| Domaine | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|-----------------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Gestion de la communication | 563 900 | 0 | 563 900 |
| 1. Site web | 200 000 | 0 | 200 000 |
| 2. Produits d'information | 73 800 | 0 | 73 800 |
| 3. Médias | 100 000 | 0 | 100 000 |
| > Total général | 937 700 | 0 | 937 700 |

Impact sur l'environnement

Les moyens de communication modernes font appel à des technologies de l'information économes en énergie et produisant peu d'émissions. Le travail se fait pour l'essentiel en ligne et par échange de courriels n'ayant que peu d'effets sur l'environnement. L'accent mis sur l'utilisation du format PDF peut également avoir un effet bénéfique sur l'environnement.

Objectif 3.3 – AMELIORER LA GESTION DES ACTIVITES, LA GOUVERNANCE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Objectif général

Assurer le leadership et fixer les orientations de l'Organisation et de son Secrétariat. Offrir des services de meilleure qualité aux Membres, intégrer les questions de genre à l'ensemble de l'Organisation et veiller à ce que l'ensemble des travaux réponde à une approche fondée sur les droits. Moderniser les pratiques ayant la plus forte incidence sur le rapport coût-efficacité, les performances et la transparence. Moderniser les systèmes et les méthodes de gestion de l'UIP, en particulier en ce qui a trait aux ressources humaines, aux mécanismes financiers et à la communication. Renforcer la gouvernance et le contrôle internes.

Questions et défis en 2012

L'UIP se consacrera à l'application de sa stratégie 2012-2017, qui a pour objectif d'aider les Membres à faire prospérer une UIP universelle, dynamique et efficace, capable de mettre la coopération parlementaire au service de la culture, des valeurs et des institutions démocratiques.

Les domaines suivants seront considérés comme prioritaires :

- élaborer une politique d'intégration des questions de genre et l'appliquer à l'ensemble des structures de l'Organisation, ce qui consistera à mettre le point de vue des femmes et l'objectif de l'égalité des sexes au cœur de toutes les activités;
- adopter une approche fondée sur les droits consistant à élaborer une politique qui donne comme finalité aux activités de l'UIP de renforcer la capacité des parlements et de leurs membres à défendre et protéger les droits de l'homme;
- moderniser les systèmes et les méthodes de gestion de l'UIP et instaurer un système de gestion axé sur les résultats. Continuer à intégrer les technologies modernes de l'information et de la communication dans l'ensemble des opérations de l'Organisation;
- renforcer la gouvernance et le contrôle internes. Il sera procédé à la création d'un comité des finances. Une stratégie de mobilisation des ressources sera aussi élaborée et mise en œuvre à l'échelle de l'Organisation.

Parité hommes-femmes

La Direction pilotera et supervisera l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'intégration de la parité hommes-femmes dans l'Organisation. L'intégration des questions de genre consiste à veiller à mettre le point de vue des femmes et l'objectif de l'égalité des sexes au cœur de toutes les activités : élaboration des orientations générales, recherche, sensibilisation, dialogue, législation, affectation des ressources et planification, mise en œuvre et suivi des programmes et des projets.

Activité ou produit

Résultats

Indicateurs

Domaine : Intégration des questions de genre

Objectif : Intégrer systématiquement les questions de genre dans l'ensemble de l'Organisation

Intégrer systématiquement les questions de genre dans l'ensemble de l'Organisation

Point de vue des femmes et objectif de l'égalité des sexes placés au cœur de toutes les activités

Lignes directrices adoptées
Formation proposée
Structures et méthodes de travail reposant sur des orientations saines et efficaces en matière de parité

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|--|--|---|
| Domaine : Approche fondée sur les droits | | |
| Objectif : Adopter dans toutes les activités de l'UIP une démarche fondée sur les droits | | |
| Adopter une démarche fondée sur les droits dans le travail de l'UIP | Toutes les activités de l'UIP intègrent l'idée que les institutions publiques que sont les parlements et l'UIP en tant que telle sont tenues de veiller au respect, à la promotion et à la mise en œuvre des droits de l'homme garantis par le droit international et les Constitutions nationales | Lignes directrices adoptées Formation proposée Nombre d'activités respectant les lignes directrices |
| Domaine : Programme d'action pour la gestion | | |
| Objectif : Moderniser les systèmes et méthodes de gestion de l'UIP et instaurer un système de gestion axé sur les résultats | | |
| Mettre en œuvre le Programme d'action sur la gestion | Modernisation des systèmes et méthodes de gestion de l'UIP et mise en place d'un système de gestion axé sur les résultats | Lignes directrice adoptées Formation proposée Méthodes et systèmes mis en œuvre |
| Domaine : Gouvernance et contrôle | | |
| Objectif : Renforcer la gouvernance et le contrôle internes | | |
| Améliorer la gouvernance et le contrôle | Renforcement de la gouvernance et du contrôle interne dans le domaine financier et budgétaire | Amélioration du dialogue et de la prise de décision dans le domaine financier et budgétaire |

Prévisions, par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

| | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|----------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Effectives pour 2010 | 1 703 131 | 0 | 1 703 131 |
| Approuvées pour 2011 | 993 310 | 0 | 993 310 |
| Proposées pour 2012 | 907 400 | 0 | 907 400 |
| • Salaires | 677 100 | | 677 100 |
| • Services | 34 600 | | 34 600 |
| • Voyages | 179 300 | | 179 300 |
| • Matériel | 16 400 | | 16 400 |

Prévisions 2012, par domaine, suivant l'origine des fonds (CHF)

| Domaine | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|-----------------|------------------|----------------|-------------------|
| Direction | 851 400 | 0 | 851 400 |
| Comité exécutif | 56 000 | 0 | 56 000 |
| > Total général | 907 400 | | 907 400 |

Impact sur l'environnement

Certaines activités auront un impact négatif sur l'environnement dans la mesure où elles entraînent des déplacements pour les participants et le personnel. Dans toute la mesure du possible, on s'en remettra aux moyens électroniques pour la communication et l'organisation des contacts.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Objectif général

Administrer les ressources matérielles, financières et humaines de l'UIP de manière efficace, équitable et économe, conseiller le Secrétariat en matière de politique administrative et préserver les actifs de l'Organisation

Questions et défis en 2012

La Division des Services administratifs a subi le contrecoup des brusques bouleversements de personnel qui ont eu lieu en 2011. Une partie du travail prévu en 2011 a donc dû être reportée en 2012 :

- révision complète du Règlement du personnel de l'UIP;
- la Division des Services administratifs fixera des priorités et élaborera un plan détaillé d'amélioration du système informatique fondé sur les résultats de l'étude d'évaluation des besoins en matière de TIC réalisée en 2011, tout en assurant la continuité de l'appui et de la maintenance de l'infrastructure informatique existante;
- dans le cadre de la réponse apportée à une recommandation du Vérificateur extérieur, le travail d'amélioration du système d'inventaire des actifs de l'UIP se poursuivra.

La mise sur pied d'un sous-comité du Comité exécutif chargé des finances exigera un appui et de la documentation supplémentaires de la part de la Division.



L'UIP utilise du papier fabriqué à partir de sources d'approvisionnement renouvelables

Parité hommes-femmes

La procédure budgétaire exige de tous les responsables qu'ils définissent les questions de parité qui se posent dans leur division ou leur programme, afin que le genre soit systématiquement intégré dans l'ensemble des activités.

Les problèmes d'équité entre les sexes relevés dans la Division des Services administratifs touchent au recrutement et à la formation. L'UIP a appliqué sa politique d'équité dans l'emploi avec une telle détermination que plus de la moitié des cadres du Secrétariat sont maintenant des femmes et que la représentation des deux sexes est équilibrée à tous les échelons. Les informations relatives à la composition du Secrétariat figurent dans le budget (page 40).

La politique menée dans le domaine des ressources humaines est revue à intervalles réguliers pour veiller à ne pas désavantager les femmes.

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|--|--|--|
| Objectif 1 : Appliquer les meilleures pratiques à la gestion des ressources humaines afin que le Secrétariat réponde aux plus hautes exigences en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité et afin d'accroître la productivité des employés et de contribuer à leur plan de carrière, en particulier à celui des femmes. | | |
| <p>Disposer d'un règlement du personnel complet</p> <p>Ouverture des postes à une concurrence effective et efficace, s'exerçant dans un délai raisonnable</p> <p>Plans de succession élaborés et appliqués lors de tout départ à la retraite de collaborateurs</p> <p>Système de gestion de la performance</p> <p>Formation du personnel</p> | <p>Bonnes relations avec le personnel et collaborateurs impliqués dans leur travail</p> <p>Tous les postes vacants pourvus par du personnel compétent, représentatif de la diversité géographique de l'UIP et de l'équilibre entre les sexes et apportant de nouveaux talents à l'Organisation</p> <p>Formation active du personnel</p> <p>Accroissement continu des compétences du personnel, ce qui en améliore la productivité et en renforce l'adhésion au projet institutionnel</p> | <p>Clarté et équité dans la gestion des questions de personnel</p> <p>Profil du Secrétariat par rapport à l'année précédente, nombre de mois nécessaires pour un recrutement</p> <p>Continuité dans le travail grâce à un renouvellement en douceur du personnel</p> <p>80 pour cent des plans de travail et des évaluations du personnel sont menés à bien</p> <p>Nombre de membres du personnel prenant part à une formation à des tâches spécifiques ou à une formation s'inscrivant dans un plan de carrière, et nombre de femmes participant à une formation de cadre</p> |
| Objectif 2 : Faciliter les délibérations et la prise de décision sur les questions financières et assurer une gestion rigoureuse des finances – ce qui comprend aussi la planification, la rédaction des rapports et les contrôles internes – pour l'UIP, la Caisse des pensions du personnel et les bailleurs de fonds | | |
| <p>Budget et états financiers clairs, concis et exacts</p> <p>Bonne exécution du budget</p> <p>Poursuite des efforts de rationalisation et d'automatisation des transactions financières et réduction des transactions de faible montant</p> | <p>Organes directeurs qui débattent en connaissance de cause des questions financières, et respect des règles concernant la présentation des rapports</p> <p>Ressources utilisées pour exécuter intégralement le programme de travail approuvé</p> <p>Transactions financières moins onéreuses et plus rapides mais aussi moins risquées</p> | <p>Nombre et qualité des interventions des membres</p> <p>Rapports établis et communiqués en temps voulu</p> <p>Avis positif des Vérificateurs des comptes</p> <p>Pas d'écarts importants inexplicables</p> <p>Nombre de transactions réalisées sans erreur</p> <p>Volume des transactions de faible montant</p> |
| Objectif 3 : Doter tous les membres du personnel de l'UIP d'un espace de travail fonctionnel, avec un mobilier et un matériel de bureau adéquat et un équipement informatique et de communication récent | | |
| <p>Hausse du taux d'occupation du bâtiment sans augmentation du total des coûts de fonctionnement</p> <p>Réception, reproduction, distribution et stockage des documents, en version papier ou numérique</p> | <p>Aménagement de qualité des bureaux à frais réduits</p> <p>Accès facile à la correspondance, aux publications et aux rapports, remis en temps voulu aux personnes concernées</p> | <p>Baisse des coûts par occupant</p> <p>Bonne mise à profit des installations de conférence</p> <p>Satisfaction des utilisateurs</p> |

Activité ou produit

Résultats

Indicateurs

Objectif 4 : Mise en œuvre progressive d'un système intégré d'évaluation à l'échelle de l'Organisation sur lequel puisse s'appuyer une gestion fondée sur les résultats

Mise en place d'une procédure comptable permettant de coder les activités et les donateurs afin d'établir en temps voulu des rapports précis

Automatisation de l'établissement de rapports par activité à l'intention des donateurs, contrôle de la gestion efficace et rapide

Rapports établis et communiqués en temps voulu
Satisfaction des donateurs et des utilisateurs

Prévisions, par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

| | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|----------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Effectives pour 2010 | 2 562 220 | 0 | 2 562 220 |
| Approuvées pour 2011 | 2 805 910 | 0 | 2 805 910 |
| Proposées pour 2012 | 2 784 900 | 0 | 2 784 900 |
| • Salaires | 1 814 800 | | 1 814 800 |
| • Services | 113 000 | | 113 000 |
| • Voyages | 4 600 | | 4 600 |
| • Matériel | 588 600 | | 588 600 |
| • Amortissement | 263 900 | | 263 900 |

Prévisions 2012, par domaine, suivant l'origine des fonds (CHF)

| Domaine | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|------------------------------------|------------------|----------------|-------------------|
| 1. Gestion des ressources humaines | 201 200 | 0 | 201 200 |
| 2. Gestion financière | 555 900 | 0 | 555 900 |
| 3. Postes de travail | 1 437 700 | 0 | 1 437 700 |
| 4. Appui des TIC | 568 100 | 0 | 568 100 |
| 5. Evaluations | 22 000 | 0 | 22 000 |
| > Total général | 2 784 900 | 0 | 2 784 900 |

Impact sur l'environnement

Les seules émissions directes (de portée 1) de gaz à effet de serre que produit l'UIP proviennent du fonctionnement du Siège à Genève, où le chauffage et l'utilisation du véhicule dégagent environ 50 t de CO₂ par an. En 2008, l'UIP a abandonné l'essence au profit du gazole afin de réduire les émissions des transports au plan local. L'électricité consommée par l'UIP provient uniquement de sources hydrauliques, selon l'offre du fournisseur local d'électricité. Comme le Siège a un système de chauffage et des contrôles des plus perfectionnés, les possibilités de réduire encore la consommation d'énergie sont limitées. Cependant, l'UIP continue de s'efforcer de s'approvisionner en matériel et en fournitures fabriqués dans le respect de l'environnement, utilise systématiquement la possibilité offerte par les imprimantes et photocopieuses d'impression recto verso, recycle le papier et le plastique et, dans toute la mesure possible, limite la quantité de documents imprimés.

Depuis 2008, la Division calcule les émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant des déplacements du personnel dans le monde entier et en informe chaque année le Conseil directeur.



Vue de Kampala (Ouganda), lieu de la 126^{ème} Assemblée de l'UIP

PROVISIONS ET SUBVENTIONS

Objectif général

Prévoir un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs conformément à une sage gestion des finances et verser une subvention à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) pour en assurer le fonctionnement

Questions et défis en 2012

Les provisions et subventions doivent être calculées avec précision, selon une politique claire et approuvée. Les bases de cette politique doivent être jetées pour les cinq provisions financières et les subventions doivent être inscrites au budget.

L'UIP met de côté des fonds pour compenser les émissions de dioxyde de carbone produites par ses activités, surtout les déplacements professionnels. Le montant de cette contribution est actuellement établi par un logiciel de calcul en ligne, qui estime l'investissement nécessaire pour compenser les émissions produites par les déplacements signalés par le Secrétariat.

Une réserve a été créée pour l'entretien futur du Siège de l'Union interparlementaire – la Maison des Parlements. Il convient d'élaborer une politique fixant l'utilisation de cette réserve et son niveau optimal de financement.

La réserve pour créances douteuses est une provision destinée à absorber les pertes au cas où des Membres seraient suspendus et où leurs contributions, déjà comptabilisées comme recettes, ne seraient jamais encaissées. Le niveau de cette réserve a été fixé à légèrement moins de 1,1 pour cent des contributions mises en recouvrement sur la base de l'expérience acquise ces cinq dernières années en matière de recouvrement des paiements.

L'Union interparlementaire verse à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements une subvention annuelle dont le montant, calculé chaque année, doit suffire à pourvoir aux dépenses de cette organisation qui ne sont pas financées par d'autres sources. Un accord instaurant une relation à plus long terme doit être négocié.

L'UIP est tenue par contrat d'assurer le paiement des pensions à onze anciens employés du Secrétariat. La Caisse de prévoyance résiduelle a une réserve de CHF 11 millions environ, investie dans un portefeuille d'actions et d'obligations. D'ici à 2012, la valeur actuarielle du fonds tiendra compte de l'intégralité de la perte de valeur des actions enregistrée entre 2007 et 2009, et toute augmentation ultérieure des taux d'intérêt réduira le passif actuariel. Si le marché des actions et des obligations reste stable, cette caisse de prévoyance résiduelle ne devrait plus exiger de nouvelles contributions de l'UIP pour faire face à ses paiements.



Une réserve a été créée pour financer l'entretien de la Maison des Parlements au fur et à mesure qu'il se révélera nécessaire.

Parité hommes-femmes

Les allocations budgétaires dont il est question ici n'ont pas d'incidence particulière sur les hommes ou les femmes. Du fait de la composition de l'ancien personnel de l'UIP, les destinataires des paiements effectués au titre des pensions par la Caisse de prévoyance résiduelle sont pour moitié des femmes et pour moitié des hommes. De même, hommes et femmes subiront de manière égale les effets des changements climatiques. Il conviendra de s'assurer de ce que l'ASGP dispose d'un programme et de méthodes de travail intégrant la parité hommes-femmes.

Programme de travail

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|---------------------|-----------|-------------|
|---------------------|-----------|-------------|

Objectif 1 : Alimenter les réserves statutaires et constituer des provisions pour absorber le passif présent et futur

| | | |
|--|--|--|
| Financement des créances douteuses | Montant de la provision suffisant pour couvrir la partie irrécouvrable des sommes à recevoir | Solde du compte en fin d'année égal à l'estimation définitive des créances douteuses |
| Financement des réparations essentielles futures conformément à la décision du Conseil directeur | Fonds suffisants pour financer les gros travaux de réparation du bâtiment du Siège lorsqu'ils seront nécessaires | Solde du compte en fin d'année s'élevant à CHF 310 000 |
| Financement du passif de la Caisse de prévoyance | Avoir une vision claire de tout passif non approvisionné de la Caisse de prévoyance résiduelle du personnel | Solde du compte en fin d'année couvrant le passif actuariel non approvisionné |

Objectif 2 : Apporter une assistance financière à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements

| | | |
|--|--|--|
| Subvention à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements | Financement du fonctionnement de base de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements | Fonctionnement ordinaire de l'ASGP illustré par son rapport annuel |
|--|--|--|

Objectif 3 : Compenser utilement les émissions de carbone produites par les déplacements professionnels

| | | |
|---|--|--|
| Disposition pour la compensation des émissions de carbone | Réduire les incidences sur l'environnement des déplacements du personnel | Certificats délivrés égaux à 100 pour cent des émissions de CO ₂ estimées |
|---|--|--|

Prévisions, par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

| | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|----------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Effectives pour 2010 | 613 451 | 0 | 613 451 |
| Approuvées pour 2011 | 303 500 | 0 | 303 500 |
| Proposées pour 2012 | 234 300 | | 234 300 |

Prévisions 2012, par objectif, suivant l'origine des fonds (CHF)

| Objectif | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|--|------------------|----------------|-------------------|
| 1. Réserves statutaires et financement du passif (net) | 143 300 | 0 | 143 300 |
| 2. Subvention à l'ASGP | 55 000 | 0 | 55 000 |
| 3. Compensation des émissions de carbone | 36 000 | 0 | 36 000 |
| > Total général | 234 300 | 0 | 234 300 |

Impact sur l'environnement

L'Union interparlementaire se distingue comme étant la première organisation internationale ayant commencé à compenser ses émissions de CO₂.

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Objectif général

Faire des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à maintenir à un niveau supportable les charges qu'elles entraînent pour l'avenir

Questions et défis en 2012

Une grande partie des biens d'équipement de l'UIP sont encore neufs ou récemment rénovés et aucune dépense importante d'équipement n'est prévue à moyen terme. Toutefois, les organes exécutifs et directeurs doivent être attentifs au budget des dépenses d'équipement et, en particulier, aux projections futures de ces dépenses, qui doivent tenir compte de l'évolution des technologies et de l'économie, et veiller à maintenir les charges à un niveau supportable.

Il faut élaborer une politique définissant les modalités d'utilisation de la réserve de remplacement destinée à financer les gros travaux de rénovation du bâtiment du Siège de l'UIP.

Parité hommes-femmes

Les effets des dépenses d'équipement proposées en matière d'équité hommes-femmes sont impondérables.

Programme de travail

| Activité ou produit | Résultats | Indicateurs |
|---|---|---|
| Remplacement des ordinateurs dépassés | Des moyens informatiques qui répondent aux besoins des utilisateurs | Cycle de remplacement de cinq ans, compatibilité du matériel et du logiciel |
| Remplacer les équipements de conférence | Utilisation optimale des installations de conférence | Satisfaction des utilisateurs |

Prévisions des dépenses d'équipement comparées aux années précédentes (CHF)

| | Budget ordinaire | Autres sources | Financement total |
|----------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Effectives pour 2010 | 127 011 | 0 | 127 011 |
| Approuvées pour 2011 | 125 000 | 0 | 125 000 |
| Proposées pour 2012 | 77 800 | 0 | 77 800 |

Prévisions, par type de dépenses et par année pour les années 2011-14 (CHF)

| Article | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|---------|--------|---------|--------|
| 1. Remplacement d'ordinateurs | 35 000 | 36 600 | 86 600 | 35 000 |
| 2. Ameublement | 15 000 | 15 600 | 16 000 | 15 000 |
| 3. Equipements de conférence améliorés | 25 000 | 25 600 | 50 000 | 0 |
| 4. Véhicule de fonction | 50 000 | 0 | 0 | 0 |
| > Total général | 125 000 | 77 800 | 152 600 | 50 000 |

Impact sur l'environnement

L'UIP s'efforce continuellement d'acheter des biens d'équipement fabriqués dans le respect de l'environnement.

SECRETARIAT

Le budget 2012 prévoit une dotation en personnel de 41 personnes pour l'année, soit une diminution de cinq postes par rapport au budget 2011. Le tableau ci-dessous indique la répartition des postes par division, programme, catégorie et grade, et la proportion de postes actuellement occupés par des femmes (juillet 2011).

| Orientation stratégique | Approuvé pour 2011 | Projet de budget 2012 | | | | | | |
|--------------------------------------|--------------------|-----------------------|------------------|----------|----------|-----------|-------------------|-----------|
| | | SG | Grades de cadres | | | | Services généraux | Total |
| | | | Grade 5 | Grade 4 | Grade 3 | Grade 2 | | |
| Renforcement des parlements | 3 | | 1 | | | | 1 | 2 |
| • Recherche et normes | 2 | | | | | 2 | | 2 |
| • Assistance technique | 2 | | | | | 3 | | 3 |
| • Partenariat entre hommes et femmes | 3 | | | 1 | 1 | | 1 | 3 |
| • Droits de l'homme | 4 | | | 1 | 1 | | 2 | 4 |
| Activités internationales | | | | | | | | |
| • Nations Unies | 3½ | | | 2 | | | 1 | 3 |
| • Développement | 1 | | ½ | | | | | ½ |
| • Projets | 5½ | | | | | 1½ | | 1½ |
| Coopération parlementaire | | | | | | | | |
| • Relations avec les Membres | 8 | | 2 | | 2 | 1 | 3 | 8 |
| • Communication | 3 | | 1 | | | 1 | 1 | 3 |
| • Direction et gouvernance | 2 | 1 | | | | | 1 | 2 |
| Services administratifs | 9 | | 1½ | 1 | | 1 | 5½ | 9 |
| Total | 46 | 1 | 6 | 5 | 9 | 4½ | 15½ | 41 |
| Pourcentage de femmes | | 0% | 50% | 40% | 78% | 50% | 86% | 67% |

Les grades sont déterminés par le régime commun de classement des emplois de l'ONU. En raison de la réorganisation opérée en 2005, certains postes sont occupés par des membres du personnel d'un grade supérieur au classement attribué à leur poste. La diminution des effectifs et la progression des plans de carrière feront évoluer cette situation. Les femmes occupent la majeure partie des postes du Secrétariat et l'équité hommes-femmes est assurée à tous les échelons.

Les ajustements annuels des traitements sont décidés par la Commission de la fonction publique internationale. Le budget 2012 des traitements du personnel du Secrétariat financé par des sources ordinaires s'élève à CHF 6 101 100, soit une diminution de 9,2 pour cent par rapport à l'année précédente, en raison d'une réduction de personnel. Est également prévu pour les traitements du personnel affecté à des projets un crédit de CHF 167 600 qui proviendra d'autres sources.

Les prestations telles que la retraite et les allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont accordées au personnel conformément au régime commun des Nations Unies. D'autres, telles que les assurances maladie et accident, sont définies de manière interne par l'UIP. Le budget ordinaire des prestations sociales pour le personnel et des frais généraux diminue de 14,7 pour cent par rapport à 2011 et s'élève à CHF 1 869 000 en raison d'une diminution du personnel et de la baisse des coûts des cotisations aux caisses de pension libellées en dollars. A ce budget s'ajoutent CHF 49 500 correspondant aux prestations sociales au personnel imputées aux budgets des projets.

**TABLEAU DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE
POUR L'EXERCICE 2012**

| Membre ou Membre associé | Barème ONU | Barème approuvé (2012) | |
|---------------------------------|------------|------------------------|---------|
| | | En pourcentage | CHF |
| Afghanistan | 0.004% | 0.110% | 12'000 |
| Afrique du Sud | 0.385% | 0.630% | 68'700 |
| Albanie | 0.010% | 0.120% | 13'100 |
| Algérie | 0.128% | 0.300% | 32'700 |
| Allemagne | 8.018% | 7.540% | 822'100 |
| Andorre | 0.007% | 0.110% | 12'000 |
| Angola | 0.010% | 0.120% | 13'100 |
| Arabie saoudite | 0.830% | 1.140% | 124'300 |
| Argentine | 0.287% | 0.510% | 55'600 |
| Arménie | 0.005% | 0.110% | 12'000 |
| Australie | 1.933% | 2.230% | 243'100 |
| Autriche | 0.851% | 1.160% | 126'500 |
| Azerbaïdjan | 0.015% | 0.130% | 14'200 |
| Bahreïn | 0.039% | 0.170% | 18'500 |
| Bangladesh | 0.010% | 0.120% | 13'100 |
| Bélarus | 0.042% | 0.180% | 19'600 |
| Belgique | 1.075% | 1.390% | 151'600 |
| Bénin | 0.003% | 0.110% | 12'000 |
| Bolivie | 0.007% | 0.110% | 12'000 |
| Bosnie-Herzégovine | 0.014% | 0.130% | 14'200 |
| Botswana | 0.018% | 0.140% | 15'300 |
| Brésil | 1.611% | 1.930% | 210'400 |
| Bulgarie | 0.038% | 0.170% | 18'500 |
| Burkina Faso | 0.003% | 0.110% | 12'000 |
| Burundi | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Cambodge | 0.003% | 0.110% | 12'000 |
| Cameroun | 0.011% | 0.120% | 13'100 |
| Canada | 3.207% | 3.390% | 369'600 |
| Cap-Vert | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Chili | 0.236% | 0.450% | 49'100 |
| Chine | 3.189% | 3.370% | 367'400 |
| Chypre | 0.046% | 0.180% | 19'600 |
| Colombie | 0.144% | 0.330% | 36'000 |
| Congo | 0.003% | 0.110% | 12'000 |
| Costa Rica | 0.034% | 0.160% | 17'400 |
| Côte d'Ivoire | 0.010% | 0.120% | 13'100 |
| Croatie | 0.097% | 0.260% | 28'300 |
| Cuba | 0.071% | 0.220% | 24'000 |
| Danemark | 0.736% | 1.030% | 112'300 |
| Djibouti | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Egypte | 0.094% | 0.260% | 28'300 |
| El Salvador | 0.019% | 0.140% | 15'300 |
| Emirats arabes unis | 0.391% | 0.640% | 69'800 |
| Equateur | 0.040% | 0.170% | 18'500 |
| Espagne | 3.177% | 3.360% | 366'400 |
| Estonie | 0.040% | 0.170% | 18'500 |
| Ethiopie | 0.008% | 0.120% | 13'100 |
| Ex-Rép. yougoslave de Macédoine | 0.007% | 0.110% | 12'000 |
| Fédération de Russie | 1.602% | 1.920% | 209'300 |
| Finlande | 0.566% | 0.850% | 92'700 |
| France | 6.123% | 5.900% | 643'300 |
| Gabon | 0.014% | 0.130% | 14'200 |
| Gambie | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Géorgie | 0.006% | 0.110% | 12'000 |

| Membre ou Membre associé | Barème ONU | Barème approuvé (2012) | |
|--------------------------------|------------|------------------------|-----------|
| | | En pourcentage | CHF |
| Ghana | 0.006% | 0.110% | 12'000 |
| Grèce | 0.691% | 0.990% | 107'900 |
| Guatemala | 0.028% | 0.150% | 16'400 |
| Guinée-Bissau | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Guinée équatoriale | 0.008% | 0.120% | 13'100 |
| Honduras | 0.008% | 0.120% | 13'100 |
| Hongrie | 0.291% | 0.520% | 56'700 |
| Inde | 0.534% | 0.810% | 88'300 |
| Indonésie | 0.238% | 0.450% | 49'100 |
| Iran (République islamique d') | 0.233% | 0.450% | 49'100 |
| Iraq | 0.020% | 0.140% | 15'300 |
| Irlande | 0.498% | 0.770% | 84'000 |
| Islande | 0.042% | 0.180% | 19'600 |
| Israël | 0.384% | 0.630% | 68'700 |
| Italie | 4.999% | 4.940% | 538'600 |
| Japon | 12.530% | 11.750% | 1'281'200 |
| Jordanie | 0.014% | 0.130% | 14'200 |
| Kazakhstan | 0.076% | 0.230% | 25'100 |
| Kenya | 0.012% | 0.120% | 13'100 |
| Kirghizistan | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Koweït | 0.263% | 0.480% | 52'300 |
| Lesotho | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Lettonie | 0.038% | 0.170% | 18'500 |
| Liban | 0.033% | 0.160% | 17'400 |
| Libye | 0.129% | 0.310% | 33'800 |
| Liechtenstein | 0.009% | 0.120% | 13'100 |
| Lituanie | 0.065% | 0.210% | 22'900 |
| Luxembourg | 0.090% | 0.250% | 27'300 |
| Malaisie | 0.253% | 0.470% | 51'200 |
| Malawi | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Maldives | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Mali | 0.003% | 0.110% | 12'000 |
| Malte | 0.017% | 0.130% | 14'200 |
| Maroc | 0.058% | 0.200% | 21'800 |
| Maurice | 0.011% | 0.120% | 13'100 |
| Mauritanie | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Mexique | 2.356% | 2.620% | 285'700 |
| Micronésie (Etats fédérés de) | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Monaco | 0.003% | 0.110% | 12'000 |
| Mongolie | 0.002% | 0.100% | 10'900 |
| Monténégro | 0.004% | 0.110% | 12'000 |
| Mozambique | 0.003% | 0.110% | 12'000 |
| Namibie | 0.008% | 0.120% | 13'100 |
| Népal | 0.006% | 0.110% | 12'000 |
| Nicaragua | 0.003% | 0.110% | 12'000 |
| Niger | 0.002% | 0.100% | 10'900 |
| Nigéria | 0.078% | 0.230% | 25'100 |
| Norvège | 0.871% | 1.180% | 128'700 |
| Nouvelle-Zélande | 0.273% | 0.500% | 54'500 |
| Oman | 0.086% | 0.240% | 26'200 |
| Ouganda | 0.006% | 0.110% | 12'000 |
| Pakistan | 0.082% | 0.240% | 26'200 |
| Palaos | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Palestine | | 0.100% | 10'900 |
| Panama | 0.022% | 0.140% | 15'300 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 0.002% | 0.100% | 10'900 |
| Paraguay | 0.007% | 0.110% | 12'000 |
| Pays-Bas | 1.855% | 2.160% | 235'500 |
| Pérou | 0.090% | 0.250% | 27'300 |

| Membre ou Membre associé | Barème ONU | Barème approuvé (2012) | |
|--|------------|------------------------|-------------------|
| | | En pourcentage | CHF |
| Philippines | 0.090% | 0.250% | 27'300 |
| Pologne | 0.828% | 1.130% | 123'200 |
| Portugal | 0.511% | 0.780% | 85'000 |
| Qatar | 0.135% | 0.310% | 33'800 |
| République arabe syrienne | 0.025% | 0.150% | 16'400 |
| République de Corée | 2.260% | 2.540% | 277'000 |
| République démocratique du Congo | 0.003% | 0.110% | 12'000 |
| République démocratique populaire lao | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| République dominicaine | 0.042% | 0.180% | 19'600 |
| République de Moldova | 0.002% | 0.100% | 10'900 |
| Rép. pop. dém. de Corée | 0.007% | 0.110% | 12'000 |
| République tchèque | 0.349% | 0.590% | 64'300 |
| République-Unie de Tanzanie | 0.008% | 0.120% | 13'100 |
| Roumanie | 0.177% | 0.370% | 40'300 |
| Royaume-Uni | 6.604% | 6.310% | 688'000 |
| Rwanda | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Saint-Marin | 0.003% | 0.110% | 12'000 |
| Samoa | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Sao Tomé-et-Principe | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Sénégal | 0.006% | 0.110% | 12'000 |
| Serbie | 0.037% | 0.170% | 18'500 |
| Seychelles | 0.002% | 0.100% | 10'900 |
| Sierra Leone | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Singapour | 0.335% | 0.570% | 62'200 |
| Slovaquie | 0.142% | 0.320% | 34'900 |
| Slovénie | 0.103% | 0.270% | 29'400 |
| Soudan | 0.010% | 0.120% | 13'100 |
| Sri Lanka | 0.019% | 0.140% | 15'300 |
| Suède | 1.064% | 1.380% | 150'500 |
| Suisse | 1.130% | 1.450% | 158'100 |
| Suriname | 0.003% | 0.110% | 12'000 |
| Tadjikistan | 0.002% | 0.100% | 10'900 |
| Tchad | 0.002% | 0.100% | 10'900 |
| Thaïlande | 0.209% | 0.410% | 44'700 |
| Timor-Leste | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Togo | 0.001% | 0.100% | 10'900 |
| Trinité-et-Tobago | 0.044% | 0.180% | 19'600 |
| Tunisie | 0.030% | 0.160% | 17'400 |
| Turquie | 0.617% | 0.900% | 98'100 |
| Ukraine | 0.087% | 0.250% | 27'300 |
| Uruguay | 0.027% | 0.150% | 16'400 |
| Venezuela | 0.314% | 0.550% | 60'000 |
| Viet Nam | 0.033% | 0.160% | 17'400 |
| Yémen | 0.010% | 0.120% | 13'100 |
| Zambie | 0.004% | 0.110% | 12'000 |
| Zimbabwe | 0.003% | 0.110% | 12'000 |
| Assemblée législative est-africaine | | 0.010% | 1'100 |
| Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe | | 0.050% | 5'500 |
| Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine | | 0.010% | 1'100 |
| Parlement andin | | 0.010% | 1'100 |
| Parlement arabe transitoire | | 0.010% | 1'100 |
| Parlement centraméricain | | 0.010% | 1'100 |
| Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest | | 0.010% | 1'100 |
| Parlement européen | | 0.080% | 8'700 |
| Parlement latino-américain | | 0.020% | 2'200 |
| TOTAL | | 100.000% | 10'903'900 |